



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 21 :
ANALYSE DES RÉSULTATS
DE L'APPLICATION DU PLU
3.1 - AVIS DES COMMUNES
MEMBRES DE BORDEAUX
MÉTROPOLE - AVIS DE LA
COMMUNE DE LE BOUSCAT

Séance Ordinaire du 8 octobre 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 2 octobre 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 octobre 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Excusés avec procuration : Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Michel MENJUCQ (à Françoise COSSECQ), Daniel BALLA (à Bérengère DUPIN), Benjamin DUGERS (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Jean-Georges MICOL), Julie-Anne BROUSSIN (à Nathalie SOARES), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent : M. Jean-Jacques HERMENCE.

Secrétaire : Géraldine AUDEBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024

DOSSIER N° 21 : ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU PLU 3.1 - AVIS DES COMMUNES MEMBRES DE BORDEAUX MÉTROPOLE - AVIS DE LA COMMUNE DE LE BOUSCAT

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de Bordeaux Métropole et fixe les règles et modalités de mise en œuvre de cette politique.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), développé dans le cadre du PLU de Bordeaux Métropole, a permis d'accompagner la transformation de l'agglomération bordelaise en métropole, tout en respectant la diversité des territoires et des modes de vie qui la composent.

Il a été conçu de manière à atteindre un équilibre 50/50 entre espaces naturels et espaces urbains afin de garantir un cadre de vie des plus agréables.

Il se décline selon cinq orientations générales qui définissent le projet et ont vocation à se traduire dans les diverses politiques que permet d'aborder le PLU 3.1 : habitat, déplacements, urbanisme, nature, économie, équipements, foncier, ressources ...

1. Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales,
2. Respecter et consolider l'armature naturelle de la Métropole, tout en anticipant les risques et préservant les ressources,
3. Mieux intégrer l'activité économique dans la construction de la ville,
4. Poursuivre le développement d'une offre en déplacements en cohérence avec l'ambition métropolitaine,
5. Concevoir un habitat de qualité dans une agglomération en croissance.

Le code de l'urbanisme dispose que, six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, le Conseil de la métropole procède à une analyse des résultats de l'application du PLU 3.1.

Lors de la révision du PLU 3.1, une série d'indicateurs de suivi structurés autour de six grandes thématiques a été créée : l'habitat et la démographie, la consommation des sols et l'optimisation foncière, la nature et l'agriculture, l'environnement, les mobilités et enfin l'économie et le commerce.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération du Conseil de la métropole sur l'opportunité de réviser le plan local d'urbanisme.

La révision du PLU 3.1 ayant été approuvée le 16 décembre 2016, l'analyse globale des résultats de son application a été lancée dès l'automne 2022.

L'analyse des résultats donnera lieu à une délibération du Conseil de la métropole sur l'opportunité de réviser le plan local d'urbanisme.

Le code de l'urbanisme prévoit l'association des communes à cette procédure d'évaluation. Elles sont sollicitées sur l'analyse des résultats de l'application du PLU 3.1 puis sur l'opportunité de faire évoluer ou non le PLU 3.1.

Cette évolution de la procédure introduite par la Loi dite « engagement et proximité », vise à permettre aux communes d'exprimer leur connaissance des territoires de leur commune et leur analyse des évolutions induites par l'application des PLU intercommunaux.

Bordeaux Métropole a réalisé une analyse de l'ensemble de ces indicateurs et un travail de croisement des différents indicateurs qui a permis de dresser un premier bilan pour les six grandes thématiques citées ci-dessus. Ce bilan est présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Ces éléments d'analyse sur la **période 2016-2022** ne prennent pas en compte la mise à jour des évolutions réalisées à travers l'entrée en vigueur de la 11^{ème} modification du PLU opposables depuis le 2 février 2024.

- **L'habitat et la démographie** : Des objectifs globalement atteints avec une forte dynamique de construction de logements en début de période et un ralentissement après 2019 suivis d'une stabilisation. Des objectifs non atteints en matière de production de logements locatifs sociaux mais une 11^{ème} modification du PLU qui abaisse le seuil de déclenchement des logements conventionnés (de 2 000 m² à 1 000 m²). Au Bouscat, la production de logements locatifs sociaux est toujours restée dynamique avec 237 logements sociaux produits entre 2019 et 2023.
- **La consommation des sols et l'optimisation foncière** : Malgré la production d'habitat qui consomme les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), l'équilibre 50/50 se maintient sur la Métropole. La 11^{ème} modification du PLU vise à limiter davantage la consommation de l'espace et l'artificialisation des sols en versant des zones à urbaniser en zones agricoles ou naturelles. Au Bouscat, l'équilibre 50/50 est également maintenu.
- **La nature et l'agriculture** : En matière agricole, déclin de la surface agricole liée à une baisse significative des exploitants agricoles. En matière de protection des « espaces naturels » ou de « nature en ville », augmentation des protections des espaces naturels dans le PLU. Au Bouscat par exemple, création de protection d'îlots verts constitués par les jardins privés au sein de quartiers, classement d'arbres à préserver....
- **L'environnement** : Une pression sur les nappes souterraines liée à une consommation individuelle en eau potable qui a augmenté, baisse des émissions de GES dans l'atmosphère mais augmentation des polluants atmosphériques issus des transports routiers.
- **Les mobilités** : Objectifs globalement atteints avec le développement de la marche et du vélo et une part modale de la voiture qui a diminué. Au Bouscat, de nombreuses rues ont été réaménagées pour favoriser les déplacements doux, la ligne verte a été mise en service ainsi que le pôle d'échange multimodal.
- **L'économie et le commerce** : Malgré un manque de locaux d'activités, la création d'entreprises et le nombre d'emplois n'ont cessé de croître, le volume des transactions de bureaux a évolué, le marché des locaux d'activités et des entrepôts est également dynamique. Le Bouscat a ainsi vu notamment l'accueil de plusieurs écoles d'enseignement supérieur sur son territoire et l'extension de la zone d'activités Godard pour l'accueil d'activités artisanales.

VU le CGCT et notamment l'article L.2121-29,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-2 et L.153-27 et suivants,

VU le code des transports et notamment ses articles L.101-2 et L.153-27 et suivants,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.302-1,

VU la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la délibération n°2016-777 du conseil de Bordeaux Métropole du 16 décembre 2016 approuvant la révision du PLU 3.1, et notamment la pièce C2 de son rapport de présentation portant sur l'évaluation postérieure du projet et comportant la proposition d'une liste d'indicateurs de suivi,

VU la délibération n°2024-157 du conseil de Bordeaux Métropole du 12 avril 2024 lançant la démarche d'évaluation du PLU 3.1 et définissant les modalités d'association des communes,

VU le dossier complet de l'analyse des indicateurs de suivi portant sur les 6 années qui ont suivi l'approbation du PLU 3.1,

VU le rapport de synthèse des indicateurs d'évaluation des résultats de l'application du PLU 3.1,

CONSIDERANT que le code de l'urbanisme prévoit que les communes membres de Bordeaux Métropole soient sollicitées dans le cadre de la procédure d'évaluation du PLU 3.1 sur les résultats de l'application du document d'urbanisme,

CONSIDERANT qu'au terme des six premières années d'application du PLU 3.1, les objectifs poursuivis dans les domaines de l'habitat, de la consommation des sols et de l'optimisation foncière, de la nature et de l'agriculture, de l'environnement, des mobilités et de l'économie et du commerce sont globalement atteints,

CONSIDERANT que la révision du PLU 3.1 a permis notamment à la ville du Bouscat, de maintenir l'équilibre espaces naturels et espaces urbains, de protéger et mettre en valeur le patrimoine végétal et bâti, de produire du logement social et de développer l'économie et le commerce créant ainsi des emplois,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : PRENDRE acte du débat sur l'analyse des résultats de l'application du PLU 3.1 transmise par Bordeaux Métropole,

Article 2 : EMETTRE un avis favorable sur l'analyse des résultats de l'application du PLU 3.1 transmise par Bordeaux Métropole.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

32 voix POUR

2 voix CONTRE (M. Maxime JOYEZ, M. Patrick ALVAREZ)

Fait et délibéré le 8 octobre 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Géraldine AUDEBERT

PLU^{3.1}

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANALYSE DES INDICATEURS DE SUIVI

issus du PLU 3.1 approuvé par le Conseil de la Métropole en date
du 16 décembre 2016



Juillet 2024

Sommaire

Introduction	5
Approche thématique	9
Habitat et démographie.....	11
Consommation des sols	19
Nature et agriculture	26
Environnement (risques, nuisances, ressources).....	32
Mobilités.....	41
Économie et commerce.....	48
Annexes	57

Introduction

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU 3.1 approuvé le 16 décembre 2016 souligne le principal enjeu du document consistant à concilier un projet d'accueil tenant compte de la diversité des paysages, des formes urbaines et un mode d'habiter où la relation à l'espace extérieur et à la nature est recherchée. Ainsi, la qualité urbaine – tant du cadre bâti, du paysage que des services urbains – est au centre des préoccupations du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit pour le document d'urbanisme d'articuler la nature et l'urbanisation à toutes les échelles, via trois axes de méthode synthétisés sous les expressions suivantes : double échelle (métropolitaine et locale), moins de normes et plus d'outils, un règlement plus simple et plus adapté au contexte.

Le projet incarné dans le PLU est ainsi structuré autour de cinq orientations, qui se déclinent dans l'ensemble des pièces du document (en particulier zonage et règlement écrit) :

- Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales.
- Respecter et consolider l'armature naturelle de la métropole, tout en anticipant les risques et préservant les ressources.
- Mieux intégrer l'activité économique dans la construction de la ville.
- Poursuivre le développement d'une offre en déplacements en cohérence avec l'ambition métropolitaine.
- Concevoir un habitat de qualité dans une agglomération en croissance.

A l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme 3.1 (urbanisme, Plan Local de l'Habitat, Plan De Mobilité) de Bordeaux Métropole approuvée le 16 décembre 2016, une série d'indicateurs de suivi a été créée ou empruntée à des observatoires existants afin de faciliter le suivi et de garantir la pérennité des données et de s'assurer de la bonne adéquation du PLU avec les différentes politiques et démarches métropolitaines qu'il traduit. Ces indicateurs sont présentés dans la pièce C2 du rapport de présentation dénommée « évaluation postérieure à l'élaboration du projet : indicateurs de suivi ».

Environ **70 indicateurs de suivi** figurent dans ladite pièce C2 et sont regroupés dans les thématiques suivantes :

- Habitat et démographie,
- Consommation des sols et optimisation du foncier,
- Nature et agriculture,
- Environnement (risques, nuisances, ressources),
- Mobilités,
- Économie et commerce.

Pour chaque indicateur, un ou plusieurs fournisseurs de donnée pressentis et la périodicité prévisionnelle étaient systématiquement précisés. Leur valeur au « Temps 0 » correspondant à fin 2016 / début 2017 n'avait pu être calculée, lors de la révision du PLUi en 2016, du fait de l'indisponibilité des données en temps réel. Par ailleurs, les thématiques habitat et démographie d'une part et mobilité d'autre part font l'objet de dispositifs d'observation spécifiques dans le cadre des Programmes d'Orientations et d'Actions (POA habitat / POA mobilités) dédiés.

Il est précisé ici que certains indicateurs n'ont pu être renseignés pour des raisons d'indisponibilité de la donnée ou de modification de méthodes de calcul qui rendait hasardeux la comparaison de l'indicateur dans le temps. Quand cela a été possible, il a été recherché une donnée approchante et comparable sur les pas de temps (T0 / T+3 et T actualisé) : le cas échéant, une donnée alternative est proposée. Quelques indicateurs n'ont toutefois pas pu être renseignés ni commentés, et d'autres n'ont pu être renseignés que partiellement (par exemple au T0 et à un pas de temps intermédiaire T+3).

Les articles L.153-27 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs à l'évaluation du plan local d'urbanisme, précisent que 6 ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, le Conseil de la métropole procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés aux articles L.101-2 du code de l'urbanisme, L.302-1 du code de la construction et de l'habitat et L. 1214-1 et L. 1214-2 du code de transports. L'analyse des résultats donne lieu, après avoir saisi les communes pour avis, à une délibération du Conseil de la métropole sur l'opportunité de réviser le plan local d'urbanisme.

L'analyse globale des résultats de l'application du PLU3.1 a été lancée dès l'automne 2022 en vue d'analyser les effets du PLU révisé et de statuer sur l'opportunité de réviser le PLU. A cette fin, plusieurs sources ont été mobilisées pour suivre les indicateurs :

- Des observatoires, mis en œuvre notamment par l'A'Urba dans des domaines aussi divers que le foncier, l'habitat, l'économie, les déplacements, le tourisme...
- Des informations liées aux actions que la métropole met en œuvre directement ou par délégation : gestion des réseaux publics de transport, d'eau et d'assainissement, d'énergie, gestion de l'espace public, des milieux naturels...

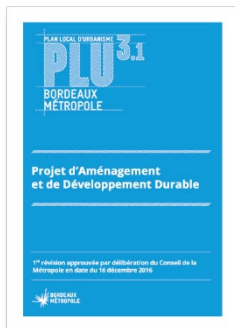
Bordeaux Métropole a mandaté l'A'Urba afin de mener à bien les analyses des données recueillies.

Ainsi, le présent document propose une analyse s'appuyant sur le suivi des indicateurs mentionnés dans le rapport de présentation et portant sur les 6 années qui ont suivi l'approbation du PLU 3.1, soit de 2017 à 2022.

Approche thématique



Habitat et démographie



Rappel des orientations du PADD

Orientation 1. Agir sur la qualité en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales

- 1.4. **S'appuyer prioritairement** sur les sites de projets et les secteurs déjà bâtis mais présentant encore des capacités de développement

Orientation 5. Concevoir un habitat de qualité dans une agglomération en croissance

- 5.1. **Assurer les besoins en logement** d'une agglomération en croissance, tout en se mettant en conformité avec la loi qui dispose que, d'ici 2025, 25 % du parc de logements soient constitués par du logement social. Pour cela, l'objectif sera de produire sur la Métropole 7 500 nouveaux logements par an ce qui amènera à consacrer une part tendant vers 40 % pour le logement conventionné d'ici 2025
- 5.2. **Développer des actions d'amélioration du parc existant**, notamment les copropriétés dégradées
- 5.3. **Rééquilibrer territorialement l'offre de logements**, en déployant les équipements publics nécessaires aux besoins de la population
- 5.4. **Permettre un accueil adapté** aux différents publics

Rappel des indicateurs

ID	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE
HD1	Nombre d'habitants	Nombre entier
HD2	Nombre de logements autorisés	Nombre entier
HD3	Nombre, localisation, prix des logements neufs	Nombre entier
HD4	Nombre de logements dans les opérations d'aménagement	Nombre entier
HD5	Nombre, localisation, type de logements locatifs sociaux financés (agréés)	Nombre entier
HD6	Part de logements conventionnés par rapport au parc total à la commune	%
HD7	Production d'habitats spécifiques conventionnés	Nombre entier
HD8	Production de logements en accession sociale (PSLA)	Nombre entier
HD9	Nombre de Servitudes de Mixité Sociale (SMS) utilisées et nombre de logements produits en SMS	Nombre entier
HD10	Nombre d'opérations déclenchant les Secteurs de Diversité Sociale (SDS) et nombre de logements produits en SDS	Nombre entier



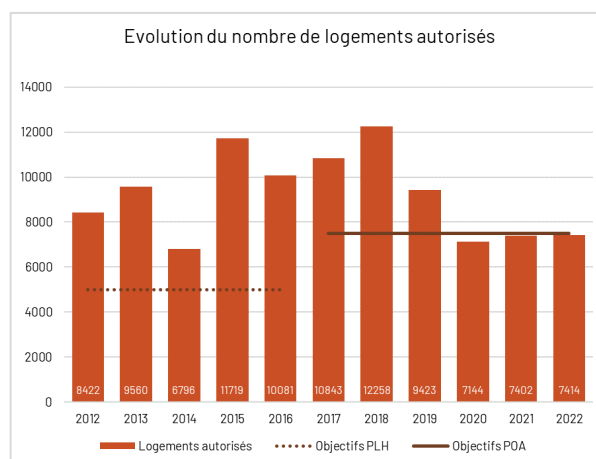
Habitat et démographie

HD1 - Nombre d'habitants

Formellement, la population de Bordeaux Métropole au 01/01/2017 est de 791 958 habitants. Au 1^{er} janvier 2020, elle est de 819 604 habitants (+ 3,5%) et représente la dernière valeur connue à ce jour (2023). Celle du 01/01/2023 ne sera connue que le 01/01/2026. On peut constater que la croissance démographique reste forte dans l'agglomération, et supérieure à celle observée dans le reste du département, ce qui va dans le sens d'un recentrage urbain.

HD2 - Nombre de logements autorisés

Avec une moyenne de 9 080 logements autorisés par an, les objectifs de production de logements sont donc atteints. Mais à partir de 2020, on constate que le nombre de logements autorisés se situe légèrement en-deçà de l'objectif du PLU. Pour autant, il est difficile d'imputer cette situation au seul document d'urbanisme ou à la politique métropolitaine de l'habitat. Les raisons peuvent être multiples et notamment liées à la conjoncture nationale difficile (baisse globale des autorisations en France depuis 2018), mais aussi localement liées aux lancements de grands projets, aujourd'hui en phase de construction.



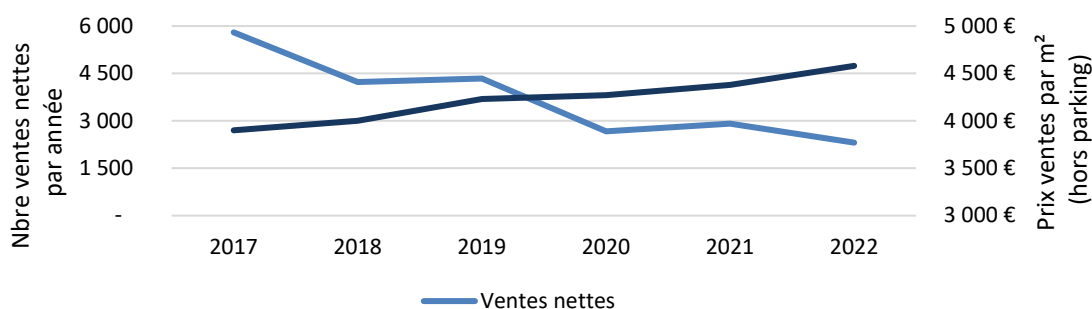
HD3 - Nombre, localisation, prix des logements neufs

Les ventes de logements neufs sont orientées à la baisse (5 749 ventes en 2016 / 2 314 ventes en 2022).

Le projet urbain ambitieux affiché dans son PLU, ainsi que la mise en service de la LGV a placé le territoire de Bordeaux Métropole parmi les plus attractifs de France.

L'arrivée sur le marché de nouveaux promoteurs a conduit à une surenchère sur l'acquisition du foncier. L'augmentation des coûts de construction est venue aggraver la situation et a induit une forte augmentation des prix de sortie des logements neufs (+17% entre 2017 et 2022). Les investisseurs, largement majoritaires sur le marché en 2017 (60%), se sont tournés vers d'autres territoires où la rentabilité financière devenait plus intéressante.

A cela s'est ajoutée l'augmentation des taux d'intérêt, limitant les capacités financières des ménages acquéreurs.



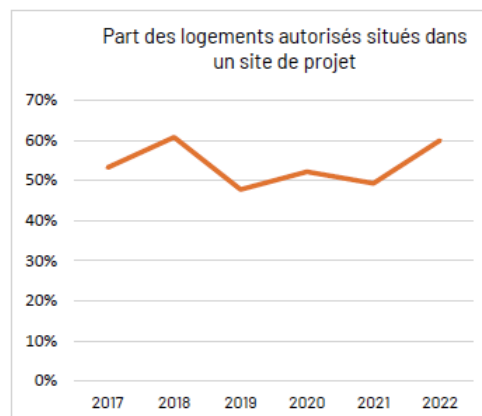
(source : OISO 2023)



Habitat et démographie

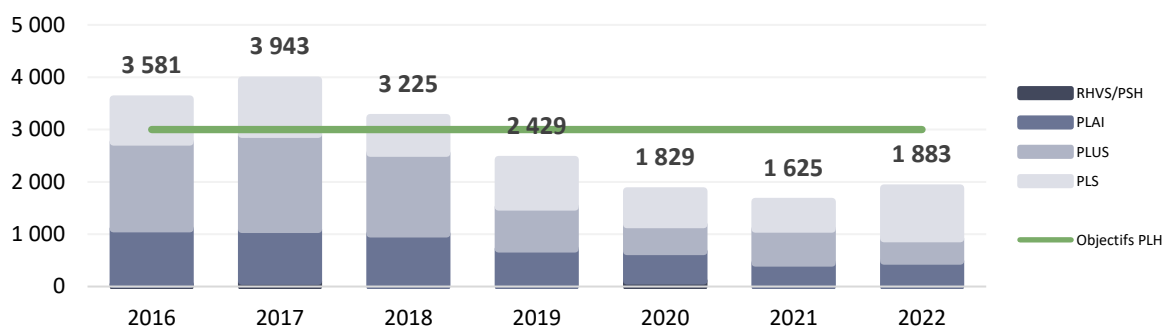
HD4 - Nombre de logements dans les opérations d'aménagement

On entend ici par opérations d'aménagement les opérations de maîtrise d'ouvrage publique ou privée bénéficiant d'une intervention publique directe ou indirecte encadrée par une délibération communautaire (avant 2015) ou métropolitaine. Elles ont été choisies et proposées pour répondre aux grands principes de développement souhaités par les élus locaux en fonction d'objectifs démographiques (accueillir des populations nouvelles) ou économiques (accueillir ou maintenir des activités économiques), en tenant compte des spécificités du territoire.



Les logements autorisés dans ces opérations d'aménagement représentent un peu plus de la moitié des logements autorisés dans la métropole, avec des fluctuations annuelles.

HD5 - Nombre, localisation, type de logements locatifs sociaux financés agréés



(source : DAP Bordeaux Métropole)

Depuis la mise en œuvre du PLU 3.1, ce sont 2 492 logements locatifs sociaux en moyenne qui ont été agréés par an, soit 83% de l'objectif global annuel inscrit dans le POA (fixé à 3 000). Seules les années 2017 et 2018 ont observé le dépassement de cet objectif. Depuis **2019**, ce sont en moyenne **1 940** logements locatifs sociaux qui sont agréés annuellement.

La baisse des agréments constatée durant cette période est le reflet d'une baisse générale de la construction, issue d'une combinaison de plusieurs facteurs aggravants : la crise sanitaire, l'augmentation des coûts des matériaux, la surenchère sur les prix d'acquisition du foncier, la Loi de finances 2019 ayant fortement impacté les fonds propres des bailleurs sociaux... Les équilibres financiers des opérations ont ainsi été remis en cause et ont eu également pour conséquence une modification de la part de la programmation très sociale en PLAI et PLUS, au profit des agréments PLS (51% en 2022).

Bordeaux Métropole a mis en œuvre différentes actions financières et réglementaires, afin de soutenir cette production sociale. En 2023, ces mesures ont porté leurs fruits avec un objectif d'agréments quasiment atteint (97%) et un rééquilibrage des produits permettant de revenir au niveau de 2017, à savoir plus de 70% de PLAI / PLUS.



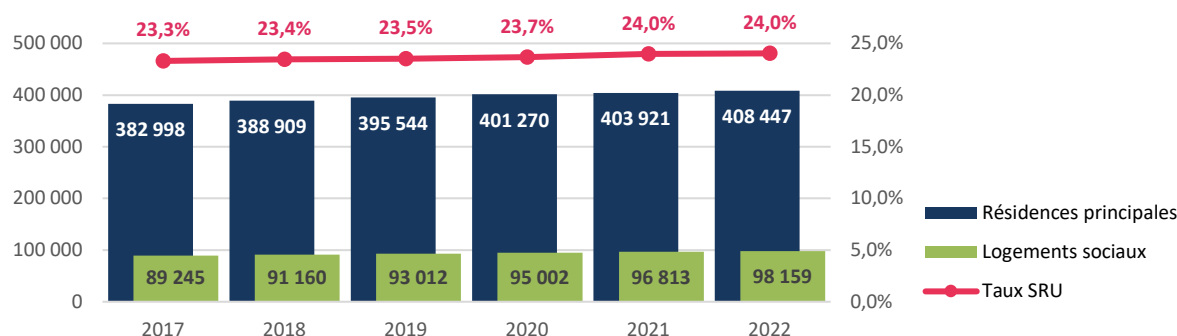
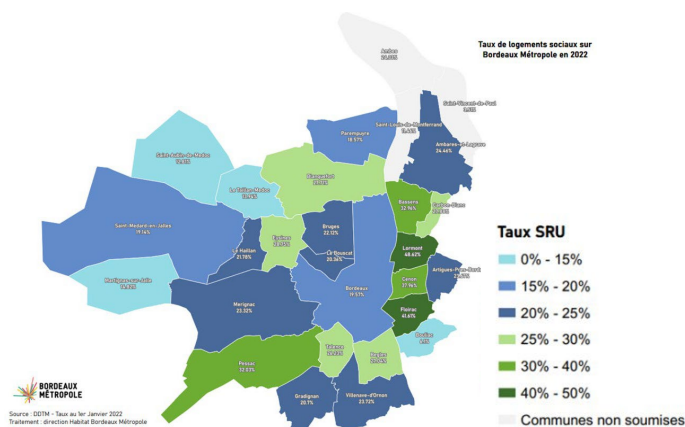
Habitat et démographie

HD6 - Part de logements conventionnés (contient le parc privé) par rapport au parc total à la commune

Malgré la baisse des agréments sur les dernières années, la part des logements sociaux dans le total des résidences principales continue de progresser.

Ce taux SRU baisse progressivement dans les communes fortement dotées en logements sociaux (Bassens, Cenon, Lormont, Floirac) au profit d'une diversification du parc, et augmente significativement sur certaines communes, pourtant toujours déficitaires, dans la mesure où la production sociale ne compense pas suffisamment la production de logements privés, en particulier dans le diffus.

À noter que Bouliac a atteint le seuil de 3 500 habitants et est récemment entrée dans le champ d'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et que la commune de Saint-Aubin-de-Médoc a été déclarée en carence depuis 2020.



HD7 - Production d'habitats spécifiques conventionnés (jeunes, ménages précaires)

Le suivi des logements destinés à une population spécifique n'a pu s'effectuer que sur des logements dans le champ du locatif social et que sur une partie des habitats spécifiques. Les initiatives privées et/ou commerciales en faveur des jeunes étudiants ou actifs ou à destination des personnes âgées n'ont pu être recensées.

Ce qui peut être observé, c'est qu'en dépit de la baisse importante du nombre d'agréments, la production de logements spécifiques se maintient en volume, en partie grâce à une production régulière en faveur des jeunes (résidences étudiantes, foyers) et des personnes en difficulté (environ 750 logements / an). Bordeaux Métropole continue de mener une politique volontariste aux côtés de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Etat pour soutenir et développer le logement étudiant.

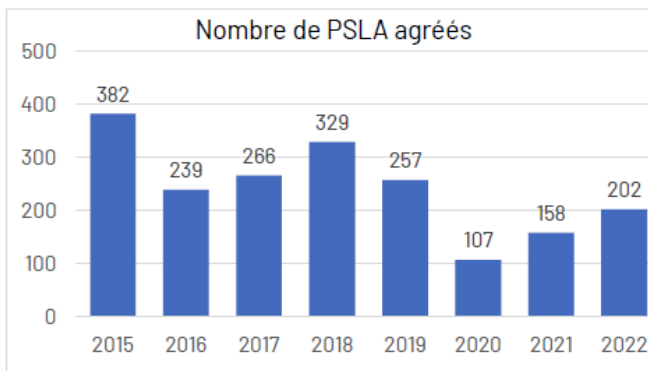


Habitat et démographie

HD8 - Production de Logements en Accession Sociale (PSLA)

L'accession abordable est un des piliers du POA habitat. Il est précisé ici que des dispositifs autres que le PSLA (Prêt d'Accession Sociale (PAS) ou Prêt à Taux Zéro (PTZ)...), mais non suivis dans le cadre des indicateurs 2016 du PLU, sont également mis en œuvre pour créer du logement en accession sociale.

Les PSLA se maintiennent à peu près à une moyenne de 220 agréments par an, avec une remontée ces trois dernières années, ce qui est plutôt positif dans le contexte général à la baisse de la production de logement. Le PSLA pourrait être supplanté dans les prochaines années par un autre dispositif d'accession abordable : le Bail Réel Solidaire (BRS) qui permet un maintien de la vocation sociale dans le temps par décorrélation du bâti et du foncier (dont la propriété reste un Organisme Foncier Solidaire).



HD9 - Nombre de Servitudes de Mixité Sociale (SMS) utilisées et nombre de logements produits en SMS.

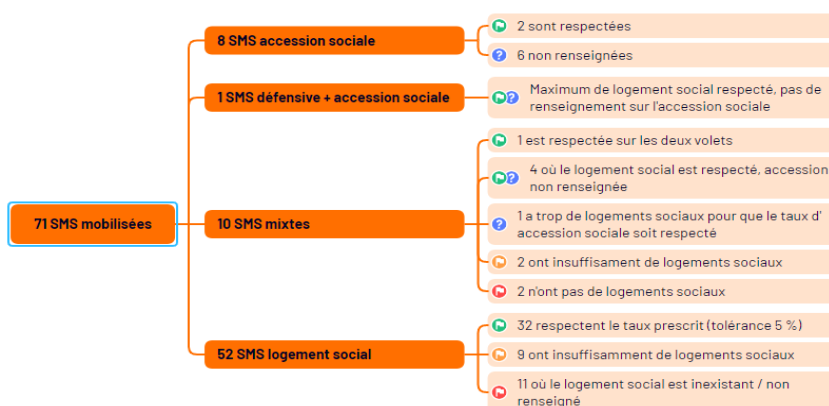
Les SMS, identifiées au plan de zonage, sont des emplacements réservés de logements établis de manière à réaliser des logements locatifs sociaux. 324 SMS ont été inscrites dans 22 communes de la métropole dont 297 avant la neuvième modification (approbation en janvier 2020). 71 d'entre elles ont été mobilisées depuis 2017 par 315 permis de construire, et ont produit 3 593 logements, dont 1.681 logements locatifs sociaux (soit 46 %).

Quatre types de SMS ont été instaurés :

- **les SMS en faveur du logement locatif social** qui imposent, d'une part qu'une part de la surface de plancher soit destinée à l'habitat et, d'autre part, qu'une partie de celle-ci soit réservée au logement locatif social ;
- **les SMS limitant le logement social**, réservées aux communes et/ou secteurs très fortement dotés en logements locatifs sociaux qui doivent apporter de la diversité dans leur parc. Elles imposent, d'une part qu'une part de la surface de plancher soit destinée à l'habitat et, d'autre part, que celle-ci ne dépasse pas une certaine proportion destinée au logement locatif social ;
- **les SMS en faveur de l'accession sociale**, réservées aux secteurs fortement dotés en logement locatif social ou ne présentant pas les conditions optimales pour le développement du logement locatif social. Elles imposent qu'une partie de la surface de plancher soit réservée à de l'accession sociale (PSLA) ;
- **les SMS en faveur de la diversité sociale et du logement abordable**, prescrivant à la fois du logement locatif social et de l'accession sociale.



Habitat et démographie



Les SMS présentent un intérêt certain pour la production de logements abordables, même si une sur cinq seulement a été mobilisée.

HD10 - Nombre d'opérations déclenchant les Secteurs de Diversité Sociale (SDS) et nombre de logements produits en SDS.

De nombreuses zones urbaines sont couvertes par un SDS dans le but de favoriser le logement social ou l'accession sociale. Toute opération d'une surface de plancher supérieure ou égale à 2 000 m² située dans un SDS doit réserver une partie de celle-ci au type de logements indiqué. Le pourcentage est inscrit sur le plan de zonage et varie de 25 à 50 %.

Entre 2017 et 2019, 3 284 permis de construire étaient concernés par un périmètre de secteur de diversité sociale dont 136 comportaient une surface de plancher de plus de 2 000 m². Ainsi 3 831 logements locatifs sociaux ont été construits sur un total de 10 968 logements (soit 35 %).

Entre 2020 et 2022, 2 573 permis de construire étaient concernés par un périmètre de servitude de diversité sociale dont 67 comportaient une surface de plancher de plus de 2 000 m² SP. Ainsi, 2 145 logements locatifs sociaux ont été construits sur un total de 4 598 logements (soit 45 %).

Le SDS paraît un bon outil pour produire du logement locatif social, en particulier dans les secteurs centraux, mais le seuil de déclenchement de la prescription (bien que réduit de 2 500 à 2 000 m² lors de la mise en œuvre du PLU 3.1) limite ses effets.



Habitat et démographie



L'essentiel à retenir

Les objectifs fixés par le Programme d'Orientations et d'Actions du PLU sont globalement atteints sur la période 2016-2022. Une forte dynamique de construction de logements est à souligner en début de période, avec un tassement après 2019, suivi d'une stabilisation.

Cette situation est en partie liée à **une conjoncture nationale morose** (baisse globale de la construction, hausse des prix de foncier et du coût de la construction, retards de démarrage de chantier liés au COVID, périodes électorales, difficultés rencontrées au sein de la promotion sociale...) ;

Pour autant, lissés sur 6 ans, les objectifs du PLU 3.1 sont atteints. La construction de 9 080 logements neufs en moyenne par an, traduit le maintien d'un niveau élevé de production de logements dans la métropole, ce qui contribue pleinement à l'attractivité du territoire. La production de logements est donc supérieure aux objectifs inscrits dans le POA, qui est de 7 500 logements par an, avec un taux de réalisation de 121 %. Plus de 50 % de ces nouveaux logements ont été réalisés dans des opérations d'aménagement. A cet égard, le PLU a bien permis de mobiliser en priorité les opportunités de constructions dans la zone urbaine centrale, limitant ainsi l'étalement urbain et favorisant la ville des proximités.

Malgré une politique active de développement et de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs conventionnés qui a généré une moyenne de 2 330 logements conventionnés par an, cela ne permet pas d'atteindre l'objectif de 3 000 logements par an inscrit dans le POA habitat. Le logement social subit de plein fouet la baisse de la construction observée au niveau national, à l'instar du logement privé.

L'objectif visant à proposer une diversité de logements à l'ensemble des ménages est à maintenir, l'effort devant être poursuivi notamment sur la production de logements locatifs sociaux et accentué sur les logements à coût abordable ou en accession sociale. La production de logements soutenue et économe en foncier a permis d'accompagner les besoins induits par les décohabitations et de maintenir une dynamique démographique positive avec une augmentation de la population métropolitaine de 3,5 % de 2017 à 2020.



Habitat et démographie



Les adaptations liées à la 11^e modification approuvée le 02 février 2024 :

Afin de favoriser la production de logements sociaux et abordables, la 11^e modification est venue adapter certains outils comme :

- La **généralisation des Servitudes de Diversité Sociale (SDS)** dans les zones urbaines ;
- L'**abaissement du seuil de déclenchement des logements conventionnés** (de 2 000 à 1 000 m²) dans les SDS, permettant une augmentation de la production de logement locatif social sur les secteurs où les SDS existent déjà pour capter et encadrer plus d'opérations ;
- La **généralisation de la production d'accession sociale** sur l'ensemble de la métropole en inscrivant une obligation d'accession sociale d'au moins 20 % de la surface de plancher pour toutes les opérations de plus de 1 000m² ;
- Le **renforcement des servitudes de mixité sociale (SMS)** ;
- L'**augmentation dans certains secteurs des obligations** en matière de construction de logements locatifs sociaux et de logement en accession sociale.

Qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou bien de logements à rénover, l'habitat doit pouvoir s'adapter au changement climatique, et pour ce faire, la 11^e modification a notamment :

- **Généralisé le coefficient de végétalisation** permettant de diversifier les modalités d'intégration de la nature en ville et d'inciter à la végétalisation des constructions et de leurs abords ;
- **Incité à la construction** de terrasses et balcons plus généreux ;
- **Encadré la réalisation** d'espaces extérieurs au service des habitants ;
- **Recommandé la double orientation** des logements ;
- **Facilité la mise en œuvre** de constructions bioclimatiques ;
- **Encouragé la mise en œuvre** de matériaux biosourcés ;
- **Valorisé les toitures terrasses** (production d'énergie solaire / végétalisation).



Consommation des sols



Rappel des orientations du PADD

Orientation 1. Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales

- 1.1. **Stabiliser le contour de la zone urbanisée**, afin de préserver l'équilibre 50/50 existant entre espaces naturels et urbanisés
- 1.2. **Optimiser l'offre foncière** mobilisable au sein des espaces urbanisables actuels
- 1.3. **Organiser le développement de la ville sur elle même** en tenant compte de la proximité des équipements et services existants (notamment l'offre en transport public)
- 1.4. **S'appuyer prioritairement sur les sites de projets et les secteurs déjà bâtis** mais présentant encore des capacités de développement.

Orientation 2. Respecter et consolider l'armature naturelle de la Métropole, tout en anticipant les risques et préservant les ressources

- 2.1. **Conforter les espaces naturels et agricoles** et préserver les continuités écologiques du territoire
- 2.2. **Offrir les conditions de maintien** d'une agriculture urbaine.

Rappel des indicateurs

ID	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE
CF1	Répartition de l'occupation du sol (en ha et en %) entre Urbanisé, Naturel, Agricole, Forestier	Nombre entier %
CF2	Surface moyenne consommée (artificialisée) d'espace naturel, agricole ou forestier par habitant supplémentaire	Nombre entier
CF3	Surface consommée (artificialisée) d'espaces naturels, agricoles ou forestiers pour le logement	Nombre entier
CF4	Répartition entre nombre de logements individuels et nombre de logements collectifs en artificialisation	%
CF5	Nombre de logements individuels construits à l'hectare en artificialisation	Nombre entier
CF6	Nombre de logements collectifs construits à l'hectare en artificialisation	Nombre entier



Consommation des sols

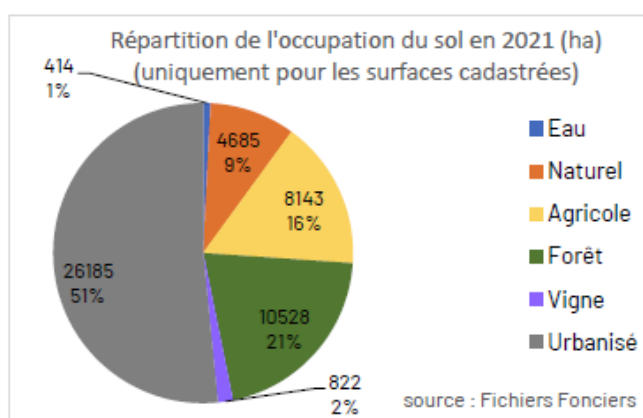
CF7	Répartition entre nombre de logements individuels et collectifs en renouvellement urbain	%
CF8	Nombre de logements individuels construits à l'hectare en renouvellement urbain	Nombre entier
CF9	Nombre de logements collectifs construits à l'hectare en renouvellement urbain	Nombre entier
CF10	Répartition entre nombre de logements construits en artificialisation et nombre de logements construits en renouvellement urbain	Nombre entier %
CF11	Part des surfaces consommées dans les zones AU multifonctionnelles	Nombre entier
CF12	Part des surfaces consommées dans les zones AU spécifiques	%
CF13	Evolution des surfaces agricoles cultivées et des surfaces en zone A du PLU	Nombre entier
CF14	Surface couverte par les outils libellés "nature en ville"	Nombre entier
CF15	Nombre d'arbres isolés identifiés au plan de zonage	Nombre entier
CF16	Nombre et surface des parcs et jardins publics	Nombre entier

L'intégralité des indicateurs est basée sur l'analyse des fichiers fonciers (donnée fiscale nationale) en partenariat avec la DDTM 33 et l'Aurba. Les données des fichiers fonciers, bien que moins précises sur la nature de l'occupation des sols par rapport à l'OCS Région NA ont été choisies car elles sont annualisées et plus détaillées sur la localisation de la production de logements.

CF1 - Répartition de l'occupation du sol (en ha et en %, pour la surface cadastrée) entre Urbanisé, Naturel, Agricole, Forestier

En 2021, le territoire de Bordeaux Métropole maintient un équilibre entre espaces urbanisés (49 %) et espaces naturels, agricoles et forestiers (51 %) : la répartition a peu évolué, la part des espaces urbanisés n'ayant gagné que 0,64 point.

En termes de volumes, seuls les espaces urbanisés ont augmenté avec 327 ha supplémentaires. A contrario, ce sont les espaces agricoles qui ont perdu le plus d'hectares (-159 ha).





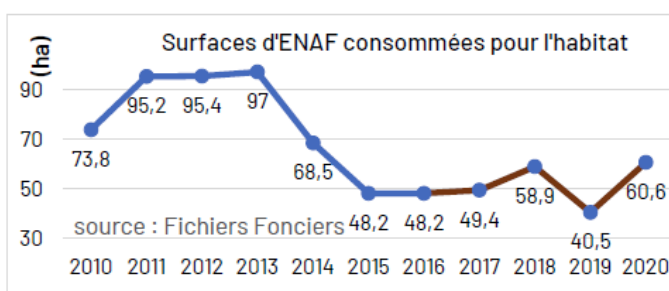
Consommation des sols

CF2 - Surface moyenne consommée (artificialisée) d'espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers (NAF) par habitant supplémentaire (depuis le 31/12/2016 - tout type d'occupation)

Entre 2014 et 2020, chaque habitant supplémentaire de Bordeaux Métropole artificialise en moyenne 80 m². Cette consommation d'espaces NAF par habitant a fortement diminué puisqu'entre 2009-2014 chaque nouvel habitant consommait 140 m². Entre 2014 et 2020, la population a ainsi gagné 7,7 % d'habitant alors que les surfaces urbanisées n'ont augmenté que de 1,3 %.

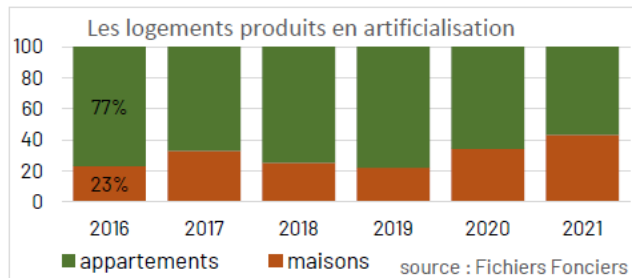
CF3 - Surface consommée (artificialisée) d'Espace Naturel, Agricole ou Forestier (ENAF) pour le logement (depuis le 31/12/2016)

De 2016 à 2020, l'habitat a artificialisé 258 hectares (soit 52 ha/an). Il contribue à hauteur de 67 % du total de l'artificialisation. Cependant, sur cette période le rythme d'artificialisation lié à l'habitat a diminué par rapport à la période précédente 2009-2015 (79 ha/an), soit une baisse de 34%.



CF4 - Répartition entre nombre de logements individuels et nombre de logements collectifs en artificialisation (depuis le 31/12/2016)

De 2016 à 2020, en moyenne 30 % des logements qui ont contribué à l'artificialisation sont des maisons individuelles. Cependant si le nombre total de logements construits en artificialisation augmente de 7,3 % chaque année, celui des appartements croît de 2,8 % et celui des maisons de 17 % tous les ans.



A noter, que les maisons ont un poids plus important en consommation foncière en hectare que les appartements.

CF5 - Nombre de logements individuels construits à l'hectare en artificialisation (depuis le 31/12/2016)

CF6 - Nombre de logements collectifs construits à l'hectare en artificialisation (depuis le 31/12/2016)

Sur la période 2016-2020, le terme « artificialisation » est à considérer comme de la consommation d'ENAF et non de l'artificialisation comme l'entend la loi Climat et Résilience.

Pour chaque hectare artificialisé pour de l'habitat, on a produit en moyenne :

- soit 20 maisons (c'est à dire 500 m² d'artificialisés pour chaque maison) ;
- soit 145 appartements (c'est à dire 70 m² d'artificialisés pour chaque appartement).

Comme indiqué précédemment, 30 % des logements qui ont participé à l'artificialisation, sont des maisons. Mais ces mêmes maisons sont responsables de 75 % des nouvelles surfaces artificialisées. Cette « efficacité » de la production résidentielle peut être questionnée pour viser des formes intermédiaires plus sobres en terrains artificialisés.



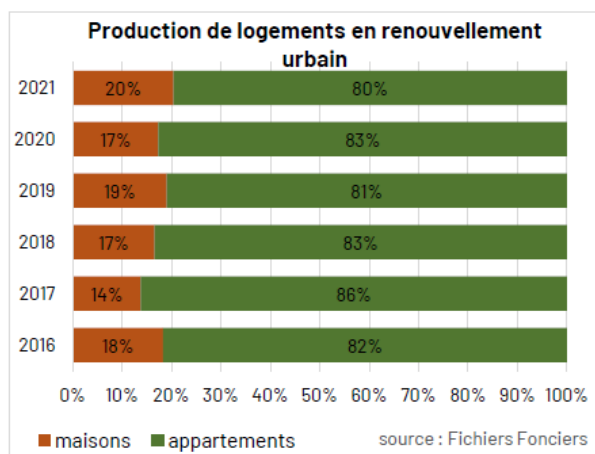
Consommation des sols

CF7 - Répartition entre nombre de logements individuels et collectifs en renouvellement urbain (depuis le 31/12/2016)

CF8 - Nombre de logements individuels construits à l'hectare en renouvellement urbain (depuis le 31/12/2016)

CF9 - Nombre de logements collectifs construits à l'hectare en renouvellement urbain (depuis le 31/12/2016)

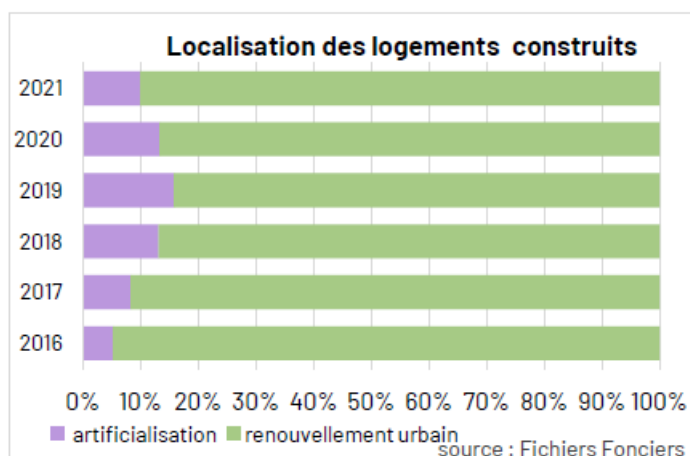
De 2016 à 2021, sur les 42 000 logements construits en renouvellement urbain, 83 % sont des appartements. Pendant ces 6 années le rythme de production en renouvellement a cependant baissé de 7,8 %/an.



A noter des baisses plus fortes en 2020 et 2021, potentiellement à mettre en lien avec le ralentissement plus généralisé de l'activité de construction accentué avec le pic de l'épidémie de Covid. Le ralentissement est plus marqué pour les appartements (-8,5 %/an) que pour les maisons (-4 %), ce qui interroge sur les capacités du territoire maintenir une production de formes urbaines plus denses et plus sobres en foncier, même sur des espaces déjà artificialisés. Sur la période prépandémie (2016-2019), le nombre de maisons construites en renouvellement augmentait même de 2,5 %/an alors qu'il baissait de 1,2 %/an pour les appartements.

CF 10 - Répartition entre nombre de logements construits en artificialisation et nombre de logements construits en renouvellement urbain

89 % des logements construits sur la période 2016-2021 se situent en renouvellement urbain. Cela signifie que seulement un nouveau logement sur dix participe à l'artificialisation. Pour autant, la concentration de la production de logements en renouvellement urbain doit être surveillée. Entre 2016 et 2021, le nombre de logements construits en renouvellement baissait en moyenne de 7,8 % chaque année, alors que celui de logements produits en artificialisation augmentait de 7,3 % chaque année.





Consommation des sols

CF 11 – Part des surfaces consommées dans les zones AU multifonctionnelles (depuis le 31/12/2016)

En 2021, les zones A Urbaniser (AU) multifonctionnelles sont artificialisées à 48 % (218 ha). Leur rythme d'artificialisation entre 2016 et 2021 est de 13,8 ha par an. Si ce rythme était maintenu, ces zones AU seraient complètement artificialisées en 2038 (233 ha).

CF 12 - Part des surfaces consommées dans les zones AU spécifiques

En 2021, les zones AU spécifiques sont artificialisées à 23 % (220 ha). Leur rythme d'artificialisation entre 2016 et 2021 est de 5,2 ha par an. 743 ha de ces zones sont sans urbanisation.

CF 13 - Evolution des surfaces agricoles cultivées et des surfaces en zone A du PLU *cf N1*

CF 14 - Surface couverte par les outils libellés "nature en ville" *cf N6*

CF 15 - Nombre d'arbres isolés identifiés au plan de zonage *cf N8*

CF 16 - Nombre et surface des parcs et jardins publics *cf N9*



Consommation des sols



L'essentiel à retenir

Le territoire métropolitain est caractérisé par un équilibre 50/50 entre espaces urbanisés et Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) qui s'est maintenu sur la période observée.

Les surfaces à vocation agricole en zonage A sont relativement stables, leur éventuelle consommation se situe au sein des zones urbaines U ou à urbaniser AU.

Du fait d'une forte dynamique démographique, plus des 2/3 des espaces naturels agricoles et forestiers qui ont été artificialisés en cinq ans concernent la fonction résidentielle, avec une diminution de cette artificialisation en moyenne de 35% sur la période. La dynamique de sobriété foncière est ainsi engagée depuis plusieurs années.

Entre 2014 et 2020, la population a en effet augmenté à un rythme 6 fois plus élevé que l'artificialisation, « l'efficacité foncière » liée à l'habitat s'est ainsi améliorée puisque chaque nouvel habitant consomme en moyenne 60 m² de moins d'espaces NAF (-42%). De plus, la moyenne de consommation d'espaces NAF par habitant supplémentaire est passée de 140 à 80 m².

Cette amélioration est à mettre en lien avec des formes d'habitat produites pour accueillir des populations, puisque l'on observe que pour un hectare artificialisé à vocation résidentielle, on construit en moyenne 7,3 fois plus de logements collectifs que de maisons individuelles.

Cette tendance positive doit être regardée avec prudence dans la mesure où le modèle du logement individuel qui reste attractif pour les ménages, génère une artificialisation 6 fois plus élevée que celle produite par les logements collectifs.

Par ailleurs, il faut noter que la tendance vers une plus grande sobriété est sous-tendue par les grandes opérations de renouvellement urbain réalisées notamment sur d'anciennes friches. On observe ainsi que seulement un logement sur dix participe à l'artificialisation sur la période.

Là aussi, cette tendance devra être observée avec attention pour s'assurer que le potentiel de renouvellement urbain à venir sur les zones commerciales et/ou d'activités notamment, constituera un potentiel suffisant à terme pour garantir la pérennité de ce phénomène. En effet, on note que le nombre de logements construits chaque année en artificialisation augmente alors qu'il ralentit en renouvellement (effet de saturation, rareté d'une offre de foncier nu...).



Consommation des sols



Les adaptations liées à la 11^e modification approuvée le 02 février 2024 :

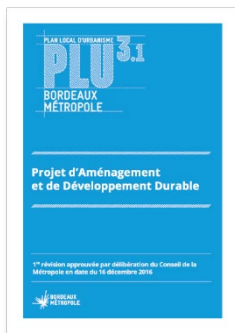
Dans le cadre de la 11^e modification certaines zones à urbaniser AU99 (51 hectares) constituant des réserves foncières à long terme sont abandonnées ou redécoupées et versées pour partie en zones agricoles et naturelles. Ces nouvelles réserves foncières contribueront à diminuer la consommation foncière.

La volonté de préserver des secteurs pour leurs valeurs agronomiques ou naturelles est une autre raison à ces changements de zonage.

Au-delà des zones AU99, certaines zones à urbaniser sous conditions (AU) passent pour tout ou partie en zone A ou N (+ 84 hectares). Ce changement de zonage participe à stabiliser le contour de la zone urbanisée et ainsi à limiter la consommation de l'espace et l'artificialisation des sols. Il permet également de préserver le patrimoine agricole et naturel de la métropole et de prendre en compte des risques.



Nature et agriculture



Rappel des orientations du PADD

Orientation 1. Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales.

- 1.5. Développer la présence végétale au sein des quartiers
- 1.8. S'adapter au changement climatique

Orientation 2. Respecter et consolider l'armature naturelle de la Métropole, tout en anticipant les risques et préservant les ressources

- 2.1. Conforter les espaces naturels et agricoles et préserver les continuités écologiques du territoire
- 2.2. Offrir les conditions de maintien d'une agriculture urbaine
- 2.3. Prendre en compte l'importance de l'eau dans le territoire

Rappel des indicateurs

ID	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE
N1	Evolution des surfaces agricoles utilisées et des surfaces en zone A du PLU	Nombre entier
N2	Nombre de chefs-lieux d'exploitation (par type d'activité)	Nombre entier
N3	Nombre de sites de diversification agricole concernés par les outils STECAL Ah1 et bâtiment désigné	Nombre entier
N4	Surface globale et par outil relevant des « dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine »	Nombre entier
N5	Superficie de zones humides identifiées dans le PLU	Nombre entier
N6	Surface couverte par les outils libellés « nature en ville »	Nombre entier
N7	Superficie des Espaces Bois Classés (EBC)	Nombre entier
N8	Nombre d'Arbres Isolés (AI) identifiés au plan de zonage	Nombre entier
N9	Nombre et surface des parcs et jardins publics	Nombre entier



Nature et agriculture

N1 - Evolution des surfaces agricoles utilisées (cultivées) et des surfaces en zone A du PLU

A l'instar de la situation globale en France, la **Surface Agricole Utilisée** (SAU) de la métropole est en baisse. Ce déclin est d'autant plus notable que les 5 457 ha recensés en 2021 sont bien en deçà des 5 722 de 2011 (en précisant que ce dernier chiffre n'agrège pas la SAU de Martignas-sur-Jalle, non intégrée dans l'EPCI à l'époque).

Il convient néanmoins de noter que cette déprise agricole constatée en une décennie s'est produite dans le cadre d'un strict maintien des surfaces agricoles du PLU (8 125 ha inchangés depuis 2016). Ainsi, en 2021, 62 % des surfaces en zones A sont cultivées. Cette part stagne depuis 2016 (26 ha de nouvelles terres cultivées). Aujourd'hui, c'est 3 024 ha de surfaces en zones A qui restent occupées par d'autres postes que par des activités agricoles.

Cela tend à démontrer que la protection des zones agricoles du point de vue des droits à construire est nécessaire mais ne suffit pas à elle-seule à constituer une politique de soutien à l'agriculture.

N2 - Nombre de chefs-lieux d'exploitation (par type d'activité)

La baisse de la SAU, couplée à une tendance à la concentration des terres agricoles par les exploitants encore en activité se traduit localement (comme nationalement) par une baisse significative du nombre d'exploitations agricoles (148 en 2021 contre 176 en 2011).

Tous les domaines d'activités agricoles sont à la baisse entre 2011 et 2021, excepté l'élevage. L'augmentation de ce dernier est à relativiser dans la mesure où les exploitations concernées se sont pour la plupart tournées vers le simple gardiennage de chevaux appartenant à des ménages urbains (sous-traitance d'un loisir). Quelques rares exploitations nouvelles (2 à 3) se sont cependant tournées vers la volaille-viande.

A noter la chute des exploitations dites « nourricières de proximité » telles que le maraîchage et l'arboriculture.

N3 - Nombre de sites de diversification agricole concernés par les outils STECAL Ah1 et bâtiment désigné

Les sites dits de diversification agricole recoupent deux réalités bien distinctes. Il s'agit :

- soit de bâtiments pour lesquels un **changement d'affectation** (occupation et utilisation des sols) à destination autre que l'agriculture est autorisé à condition que cela ne compromette pas la qualité des sols et les activités agricoles alentours ;
- soit des **Secteurs de Taille Et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)** délimités au sein des zones A et N dans lesquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (notamment des équipements dédiés à l'accueil touristique en lien avec une exploitation agro-viticole).

Ces sites de diversification agricole sont stables depuis 2016 :

- le nombre de bâtiments susceptibles de changer d'affectation se maintient à 64 ;
- la surface totale des STECAL (15 secteurs délimités sur le PLUi) est stabilisée à un peu plus de 28 hectares.



Nature et agriculture

N4 - Surface globale et par outil relevant des « dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine »

La surface couverte par des prescriptions réglementaires au titre de protection des continuités écologiques et paysagères a globalement progressé après six ans d'application du PLU 3.1. En effet, bien que les évolutions successives du document d'urbanisme approuvé en 2016 (mise en compatibilité) aient pu réduire ou supprimer certaines surfaces de protections particulières établies pour des motifs écologiques et/ou paysagers, ces évolutions ont davantage permis d'accroître les surfaces déjà protégées ou d'en créer de nouvelles.

Ainsi, toutes les protections particulières confondues (prescriptions C1, C2, C3 et P35) représentaient une surface d'environ 12 411 ha lors de l'approbation du PLU 3.1. Les surfaces protégées par ces outils réglementaires sont d'environ 12 506 ha après six ans d'application, soit 95 ha supplémentaires (+ 0,7 %).

Plus finement, cette augmentation globale des surfaces protégées concerne principalement l'inscription de nouveaux espaces naturels support de la trame verte (prescription C1). En effet, cette protection au titre de la trame verte couvre 87 ha d'espaces naturels supplémentaires, soit + 1,9 % des surfaces de prescription C1 et près de 92 % des surfaces nouvellement couvertes par une protection particulière pour des motifs écologiques et/ou paysagers.

La modification n°9 (approuvée le 20/01/2020) et la mise en compatibilité « OIM Bordeaux Inno Campus extra rocade » (approuvée le 28/01/2022) constituent les principales évolutions du document d'urbanisme, ayant permis la progression des surfaces protégées.

L'évolution de la superficie d'espaces naturels couverts par des prescriptions au titre de la trame bleue (prescription C2) et de continuité paysagère (C3) est nettement moindre, respectivement + 3 ha et + 5 ha.

Les surfaces d'espaces de paysage de la trame bleue discontinue (prescription P35) n'ont quant à elles pas enregistré d'évolution globale.

À titre d'exemples, les surfaces nouvellement couvertes par ces outils sont des espaces localisés au sein du site de la Jallère à Bordeaux (prescription C1), des sites Bioparc à Pessac et Haut-Vigneau à Gradignan (prescription C3) ou des sites Europe à Gradignan et Jean Bart à Pessac (prescription P35).

N5 - Superficie de zones humides identifiées dans le PLU

En 2022, cette prescription réglementaire couvre 57,02 ha, soit +25,9 % par rapport au PLU 3.1 approuvé en 2016. Ainsi, les Zones potentiellement Humides (ZH) couvrent et protègent à cette date 11,77 hectares supplémentaires. Ce renforcement de la préservation des zones humides concerne, entre autres, 3 zones humides identifiées sur le site de la Jallère à Bordeaux.

Aucune évolution surfacique des entités naturelles identifiées en tant que « Lagune » n'est enregistrée après 6 ans d'application du PLU 3.1.

Toutefois, un travail de recensement des lagunes va prochainement être lancé à l'échelle de Bordeaux Métropole. Les résultats de cet inventaire pourraient ainsi se matérialiser au sein d'une prochaine évolution du document d'urbanisme par une augmentation du nombre de lagunes identifiées.



Nature et agriculture

N6 - Surface couverte par les outils libellés « nature en ville »

En 2022, 16 % des surfaces destinées à l'urbanisation sont couvertes par des outils de nature en ville : trames vertes (C1) et bleues (C2) et les continuités paysagères (C3), soit 4 179 ha. 5 ha supplémentaires sont préservés au titre de la « nature en ville » en 2022 par rapport à 2016.

Bien que ce chiffre puisse apparaître peu significatif, il est à nuancer au regard des autres surfaces nouvellement protégées notamment au titre des continuités écologiques (indicateur N4) ou des Espaces Boisés Classés (EBC) (indicateur N7). En effet, ces protections particulières (continuités écologiques, EBC, etc.) participent également au maintien d'une nature en ville.

N7 - Superficie des Espaces Bois Classés (EBC)

La surface couverte par un classement en tant qu'EBC a globalement été augmentée après six ans d'application du PLU 3.1. En effet, bien que les évolutions successives du document d'urbanisme approuvé en 2016 (mise en compatibilité) aient pu réduire ou supprimer certains secteurs d'EBC, le solde reste positif grâce notamment à des créations de nouveaux EBC ou par l'extension d'EBC existants.

Ainsi, la superficie totale d'EBC a progressé de 15 ha, soit environ 0,3 %, pour atteindre 5 262 ha en 2022.

Le recours à cet outil a majoritairement été justifié par la protection d'espace boisé initialement non protégé au PLU 3.1 en vigueur. Toutefois, il a également pu être utilisé pour matérialiser un secteur de plantations futures autre que ceux visés par l'outil « plantation à réaliser » (PAR).

N8 - Nombre d'arbres isolés identifiés au plan de zonage

Lors des six années écoulées depuis l'approbation du PLU 3.1, grâce aux évolutions successives du document d'urbanisme, le nombre d'arbres isolés identifiés au plan de zonage pour protection a progressé de 78 entités (pour atteindre 1.017 en 2022), soit + 8,3 % par rapport au chiffre de 2016. Cette augmentation est principalement due aux évolutions apportées par la modification n°9 du PLU 3.1, approuvée le 20/01/2020, et la mise en compatibilité « OIM Bordeaux Inno Campus extra rocade à Gradignan, Mérignac et Pessac », approuvée le 28/01/2022.

N9 - Nombre et surface des parcs et jardins publics

Les données ne sont, pour l'heure, pas disponibles. Toutefois, des analyses sont en cours et permettront à terme de renseigner cet indicateur.



Nature et agriculture



L'essentiel à retenir

Sollicités à des degrés divers selon leurs spécificités et objectifs, les outils de protections particulières à destination des espaces naturels (ex : dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine, Espaces Boisés Classés, Arbres Isolés, Zones Humides) sont de plus en plus mobilisés. En effet, la surface totale couverte par ces outils ne cesse de croître au gré des différentes évolutions du PLU 3.1. À noter tout de même que certaines protections ont pu être ponctuellement supprimées ou réduites pour permettre la réalisation de projets urbains, sans pour autant réduire leur surface ou nombre à l'échelle globale du territoire.

Lors de la période observée entre 2017 et 2022, il apparaît que les nouveaux éléments à protéger (espaces ou éléments ponctuels) accompagnent généralement la réalisation d'une opération d'aménagement et sont donc très localisés.

Dans le même temps, les démarches spécifiques (ex : inventaire des zones humides, stratégie biodiversité) ou opérations de sensibilisation / communication ont permis d'impulser l'inscription plus large de ces outils de protection.

En matière agricole, il est à noter que le mouvement général de déprise agricole constaté à l'échelle nationale se poursuit malgré les dispositions prises par le PLU.

En effet, si les outils du PLU ont permis de ne pas « empiéter » sur les zones agricoles, ils ne constituent qu'une des réponses visant à impulser une politique dédiée de soutien à l'agriculture périurbaine et urbaine.

A cet effet, l'adoption fin 2022 du projet métropolitain de Stratégie de résilience alimentaire / Projet Alimentaire Territorial métropolitain, devrait à terme initier des actions concrètes de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs et de maintien de ceux en place, permettant de compléter les outils réglementaires et opérationnels, et ainsi disposer d'un cadre d'action équilibré.



Nature et agriculture



Les adaptations liées à la 11^e modification approuvée le 02 février 2024 :

Le niveau des protections liées à la nature et à l'agriculture a fortement été augmenté à l'occasion de la 11^e modification du PLU. Ainsi, ont été inscrits :

- > Plus de 185 hectares de dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques (type C) ;
- > Le renforcement de 35 trames vertes et bleues et 22 continuités paysagères ;
- > 56 hectares d'Espace Boisé Classé supplémentaires ;
- > Une centaine de nouvelles dispositions relatives aux continuités paysagères ;
- > 4 nouvelles listes d'espaces de nature en ville (cœurs d'îlots, jardins d'agrément...) ;
- > Près de 700 nouveaux arbres isolés protégés ;
- > La préservation des arbres de grande taille ;
- > L'augmentation de la compensation du nombre d'arbres à replanter en cas de coupe ;
- > 41 hectares supplémentaires d'emplacement réservé ou servitude de localisation pour la création de parcs ;
- > Le renforcement des règles relatives à la qualité des espaces de pleine terre ;
- > 5 ha de plantations à réaliser ;
- > Des bonus de hauteur dans le cas de végétalisation plus importante...

La 11^e modification du PLU 3.1 a également affirmé la préservation des surfaces agricoles voire les a confortées en les augmentant (+ 20 hectares).



Environnement (risques, nuisances, ressources)



Rappel des orientations du PADD

Orientation 2. Respecter et consolider l'armature naturelle de la Métropole, tout en anticipant les risques et préservant les ressources

- 2.3. **Prendre en compte l'importance de l'eau** dans le territoire (le fleuve, les cours d'eau, les zones humides, les zones inondables et les eaux de ruissellement)
- 2.4. **Réduire la vulnérabilité du territoire** aux autres risques naturels
- 2.5. **Maîtriser la qualité de l'eau** et sa consommation
- 2.6. **Gérer durablement les ressources** et l'approvisionnement en matériaux
- 2.7. **Contribuer aux objectifs** nationaux et locaux **de réduction des déchets**

Orientation 4. Poursuivre le développement d'une offre de déplacements en cohérence avec l'ambition métropolitaine

- 4.3. **Mettre en œuvre une politique de déplacements** visant à inciter fortement, pour les déplacements de faible longueur, à l'usage des modes alternatifs et à l'augmentation du taux d'occupation des véhicules motorisés
- 4.4. **Définition d'une politique de stationnement** incitant à la réduction de l'usage de la voiture

Orientation 5. Concevoir un habitat de qualité dans une agglomération en croissance

- 5.5. **Réduire l'exposition des habitants aux nuisances environnementales** et aux risques technologiques

Rappel des indicateurs

ID	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE
E1 / E2	Nombre de logements rénovés énergétiquement et aidés par Bordeaux Métropole	Nombre entier
E3	Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dues aux transports	Nombre entier
E4	Émissions de GES dues au secteur résidentiel	Nombre entier
E5	Émission de NOx issues du transport routier	Nombre entier
E6	Émissions de PM10 issus du transport routier	Nombre entier



Environnement (risques, nuisances, ressources)

E7	Consommation annuelle d'eau potable par habitant et par jour sur l'ensemble des 28 communes de Bordeaux Métropole	Nombre entier
E8	Volume prélevé annuellement avec précision de la répartition de prélèvements entre ressources et unités de gestion sur l'ensemble des 28 communes de Bordeaux Métropole	Nombre entier
E9	Tonnage de granulats importés sur le territoire de Bordeaux Métropole	Nombre entier
E10	Surface en zone urbaine en aléa fort / moyen	Nombre entier
E11	Population vivant en zone inondable en aléa fort / moyen	Nombre entier
E12	Nombre de départs annuels de feux de forêt sur Bordeaux Métropole	Nombre entier
E13	Nombre estimé de personnes résidentes concernées par des nuisances sonores routières (au-delà de 68 dB) ou ferroviaires (au-delà de 73 dB)	Nombre entier
E14	Nombre de secteurs d'informations des sols sur le territoire	Nombre entier
E15	Nombre de centres de recyclage	Nombre entier

E1 et E2 - Nombre de logements rénovés énergétiquement et aidés par Bordeaux Métropole (parc privé et social).

Dans le cadre du dispositif MaRenov, Bordeaux Métropole soutient des projets de rénovation énergétique des logements en partenariat avec l'Anah. Les objectifs chiffrés de la rénovation s'élèvent à 11 500 logements par an (5 100 maisons individuelles, 2 000 logements sociaux, 4 400 copropriétés). Ce dispositif a permis près de 1 000 rénovations dans le parc privé, en grande majorité sur la période 2016-2019. Les données dans le parc social ne distinguant pas les travaux énergétiques des autres travaux de rénovation, il n'est pas possible d'analyser cette donnée plus précisément (et de les mettre en rapport avec les objectifs). Pour rendre compte de l'avancée des actions en matière de rénovation, un rapport est élaboré chaque année, dans le cadre d'une convention avec la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC). Dans le dernier rapport du CERC de 2022, on comptabilise :

- 2200 rénovations énergétiques aidées dans le parc privé,
- 600 rénovations énergétiques aidées dans le parc social.

Ces chiffres sont à relativiser car le périmètre d'intervention des aides a été modifié en augmentant le niveau d'exigence, ce qui induit une baisse quantitative mais une amélioration qualitative.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien à la transition énergétique de l'habitat, un nouveau dispositif de soutien à la rénovation des maisons individuelles et copropriétés a été voté en mars 2022. Il a été suivi du vote d'un dispositif connexe, le Fonds Solidarité Climat, qui vise à renforcer le soutien aux personnes les plus modestes dont l'habitat est particulièrement dégradé, au-delà des aspects purement énergétiques (dégradation de la structure, des installations électriques, etc.). La mise en œuvre de ces dispositifs, qui viennent renforcer l'outillage au service des orientations du PLU en la matière, sera à suivre dans les prochaines années.



Environnement (risques, nuisances, ressources)

E3 - Émissions de GES dues aux transports

Après cinq années d'application du PLU 3.1 (2016-2021), on enregistre sur le territoire de Bordeaux Métropole, une baisse d'environ 18 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans le secteur des transports (transport routier + autres transports) avec en 2021 une quantité d'émissions de GES de 1 268 961 ktCO₂e. Bien que cette réduction des émissions de GES semble s'accélérer ces dernières années (- 10,5 % entre 2019 et 2021 contre - 6,5 % entre 2016 et 2019), l'impact de la pandémie de Covid 19 invite à nuancer ce constat. La reprise du trafic (routier / aérien / maritime) devrait nuancer cette baisse des émissions de GES ou tout du moins la modérer.

Le transport routier est le principal responsable des émissions de GES sur le territoire. Le poids des émissions de GES des « autres transports » dans les émissions totales du secteur des transports est peu significatif (environ 7 % en 2018).

La baisse globale des émissions de GES du secteur des transports sur la métropole bordelaise est donc constatée et plusieurs dispositions du PLU 3.1 ont pu influencer sur cette diminution : le renforcement des centralités afin de limiter les distances de déplacements, l'incitation à l'utilisation des mobilités alternatives à la voiture (ex : transports en commun, modes doux), etc. D'autres éléments, notamment conjoncturels et donc indépendants du PLU 3.1 peuvent également expliquer cette évolution (ex : renouvellement du parc automobile avec des véhicules moins émetteurs). Pour rappel, le PCAET métropolitain vise une réduction des émissions de GES, par rapport à 2021, de 28 % en 2026 et 49 % en 2028.

E4 - Émissions de GES dues au secteur résidentiel

Bien que le nombre de logements ait augmenté sur le territoire métropolitain entre 2016 et 2021, le secteur résidentiel a enregistré une baisse significative de ses émissions de GES. En effet, ces émissions ont été réduites d'environ 17 % pour atteindre 514 586 TeqCO₂ en 2021. Toutefois, cette baisse des émissions de GES semble s'essouffler depuis 2020 (seulement - 2,6 %). Ce ralentissement s'explique par plusieurs facteurs (augmentation du télétravail post-pandémie de Covid-19, livraison importante de nouveaux logements...).

Les émissions de GES du secteur résidentiel proviennent principalement de la consommation de combustibles fossiles permettant de produire du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire. La production de froid domestique (congélateurs, climatiseurs) est également responsable d'une part importante des émissions de GES des logements. Ainsi, les émissions de GES du secteur résidentiel sont pour partie corrélées aux conditions météorologiques. Indépendamment du PLU 3.1, la crise énergétique, débutée en 2021 et amplifiée par la guerre en Ukraine, devrait impacter les prochains résultats de calcul des émissions de GES, en particulier dans ce secteur résidentiel.

Le PLU 3.1 participe aux efforts de réduction des émissions de GES du secteur résidentiel notamment par l'incitation à la rénovation du parc de logements (bâtiments avec de meilleures performances environnementales) ou au développement des énergies renouvelables ; deux actions qui participent à la réduction des GES.

Toutefois, au même titre que pour le secteur des transports, d'autres éléments indépendants du PLU 3.1 influencent l'évolution de ces émissions tels que le prix de l'énergie ou certains avantages fiscaux (crédit d'impôt pour le changement de mode de chauffage, etc.).



Environnement (risques, nuisances, ressources)

E5 - Émission de NOx issues du transport routier (calculées)

E6 - Émissions de PM10 issus du transport routier (calculées)

Pour l'heure les données à T+6 (2022) ne sont pas disponibles, ce qui limite l'analyse de l'évolution de cet indicateur et l'interprétation d'éventuelles incidences de la mise en œuvre du PLU 3.1 sur ce dernier.

Les émissions de NOx du transport routier résultent majoritairement de la combustion des carburants (essentiellement des véhicules diesel). On constate une augmentation d'environ 0,7 % des émissions de NOx entre 2016 et 2019. Les émissions de PM10 du secteur des transports proviennent essentiellement de l'usure des pneus, de la route et de l'abrasion des plaquettes de frein. En 2019, on observe une croissance d'environ 6,7 % des émissions de PM10 par rapport à 2016.

Ces résultats sont à mettre en perspective avec l'évolution du parc automobile (nombre de véhicules circulant annuellement sur la métropole bordelaise, type de véhicules, etc.).

E7 - Consommation annuelle d'eau potable par habitant et par jour sur l'ensemble des 28 communes de Bordeaux Métropole

Les données récoltées font état d'une augmentation constante de la consommation d'eau par habitant passant de 150 l/jour/hab en 2016 à 160 l/jour/hab en 2022. Ces données sont au-dessus des chiffres nationaux avec une moyenne de 148 l/jour/hab.

Les mesures prévues par le PLU, dont l'équipement des logements et des bâtiments tertiaires de dispositifs voués à récupérer l'eau ou à l'économiser, n'ont pas été suffisantes pour réduire la consommation des habitants de la métropole. De plus, au regard du changement climatique, les besoins en eau vont être accrus et les recharges des nappes réduites, ce qui va nécessiter de nouvelles mesures d'économies à mettre en place.

E8 - Volume prélevé annuellement avec précision de la répartition de prélèvements entre ressources et unités de gestion sur l'ensemble des 28 communes de Bordeaux Métropole

Les données recueillies font état d'une augmentation de 11 % du volume total prélevé annuellement. Concernant plus précisément la nappe Eocène, après une augmentation de ses prélèvements à trois ans, une réduction importante de 13 % est engagée conformément aux objectifs imposés par le SAGE Nappes profondes. En revanche, la nappe Oligocène a subi une augmentation de 20 % de ses prélèvements par rapport aux données de prélèvement de l'état 0. C'est la nappe ayant subi le plus de pression en termes de prélèvements.

Plusieurs facteurs simultanés peuvent apporter une explication à ces résultats :

- Les **consommations individuelles** qui avaient tendance à baisser régulièrement ont tendance à stagner depuis plusieurs années. Cette baisse permettait de compenser en partie la consommation supplémentaire induite par l'accueil de nouveaux habitants, ce qui n'est plus le cas.
- Les **conditions météorologiques** exceptionnellement sèches pour les années 2016 et 2021 ont entraîné une augmentation conséquente des besoins en eau potable de la population (hydratation, hygiène, arrosage). Les conséquences du changement climatique commencent à être visibles à l'échelle de la métropole pour la ressource en eau potable.
- Le territoire reste très attractif et la **croissance démographique** augmente la pression déjà exercée sur les nappes souterraines.



Environnement (risques, nuisances, ressources)

E9 - Tonnage de granulats importés sur le territoire de Bordeaux Métropole

Sur le territoire de Bordeaux Métropole, les granulats constituent la deuxième ressource la plus consommée, juste après l'eau. La consommation annuelle représente environ 5 millions de tonnes (hors chantiers exceptionnels), soit un ratio de 8 tonnes par an et par habitant. A T+3 ans (2019), le tonnage importé était de 3,47 millions de tonnes. Cependant, en l'absence de données à l'état 0 et à T+6 ans (2022), il n'est pas possible d'avoir connaissance de l'évolution de cet indicateur.

E10 et E11 - Surface en zone urbaine en aléa fort / moyen et Population vivant en zone inondable en aléa fort / moyen - Données non disponibles. Aucun changement de PPRI pendant la période 2016-2021.

E12 - Nombre de départs annuels de feux de forêt sur Bordeaux Métropole

La Gironde détient le record français du nombre de feux forestiers, soit plus de 7 000 de 2007 à 2017¹ dont 94 % d'origine humaine et seulement 6 % dus à la foudre. L'absence de relief et le très efficace dispositif collectif de prévention (ASA DFCI²) créé par les sylviculteurs ont drastiquement limité les dégâts. La métropole reste pourtant un territoire particulièrement exposé dans la mesure où, statistiquement, « le feu suit l'homme ». La forte fréquentation de la forêt et surtout les formes urbaines de lisières accentuent le risque (tant dans leur forme d'aménagement que dans l'irrespect récurrent de la réglementation en matière de débroussaillage par les riverains). Le nombre de départs de feux recensés sur la métropole s'est élevé à 85 en 2016, 79 en 2019 et 43 en 2022.

Cette statistique baissière est à relativiser pour deux raisons :

- Les départs de feux ne sont pas localisés précisément, ce qui ne permet pas de relier à un contexte urbain particulier. Les communes en tête de classement sont situées en secteur forestier. Par ailleurs, certaines communes très urbaines présentant des bois importants apparaissent (Ambarès et Bordeaux notamment).
- Le faible chiffre de 2022 correspond à l'année la plus impactée en termes de surface brûlée sur l'ensemble du département de la Gironde depuis 1949.

Dans le PLU, il est à noter que l'écriture de certaines règles intègre cette problématique. En particulier, il existe un zonage spécifique Nf avec des occupations restreintes au sein des zones forestières, et dans les zonages urbains une règle spécifique pour mettre à distance les constructions situées en zone U en limite de zones forestières Nf (cette dernière écrite en 2016 a été inscrite entre l'arrêt et l'approbation suite à l'avis de l'Etat, puis adaptée à la 9^e modification pour en préciser l'application).

E13 - Nombre estimé de personnes résidentes concernées par des nuisances sonores routières (au-delà de 68 dB) ou ferroviaires (au-delà de 73 dB)

2018 correspond à la première année de renseignement de cet indicateur et constitue donc l'état zéro. Pour l'heure, seules les données de 2019 sont exploitables ce qui limite l'analyse de l'évolution de cet indicateur et l'interprétation d'éventuelles incidences de la mise en œuvre du PLU 3.1 sur ce dernier. Sur cette période d'analyse réduite (2018 à 2019), les résultats transcrivent :

- **En journée** : une réduction du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores routières ou ferroviaires d'environ 1 % (871 personnes) ;

¹ 6000 en Corse, respectivement 2000 en Bouches du Rhône et Hérault

² Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre l'Incendie



Environnement (risques, nuisances, ressources)

- **En soirée et durant la nuit** : une augmentation du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores routières ou ferroviaires de l'ordre de 4,6 % (1 159 personnes).

Cette dichotomie d'évolution entre l'exposition en journée et celle en soirée/nuit peut trouver différentes explications résultant ou non de l'application du PLU 3.1. En effet, certaines dispositions du PLU 3.1 influencent l'exposition des personnes aux nuisances sonores en agissant soit sur le trafic routier ou ferroviaire (ex : incitation au développement des mobilités alternatives à la voiture) soit sur la concentration géographique de personnes à proximité d'infrastructures générant ces nuisances (ex : distribution spatiale des logements et des activités). Des récentes évolutions règlementaires et de méthodologies de mesures des nuisances sonores (notamment ferroviaire) limitent toutefois la portée de la présente analyse, qui nécessiterait davantage de recul temporel.

E14 - Nombre de secteurs d'informations des sols sur le territoire

Les secteurs d'information sur les sols (SIS), créés en 2019, concernent des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution (notamment en cas de changement d'usage de ces terrains). Ces études et mesures visent à préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement³. Les SIS sont arrêtés par le Préfet de département au regard de la connaissance des pollutions. 2019 correspond à la première année de renseignement de cet indicateur et constitue donc l'état zéro. Les données

publiées sur le portail internet Géorisques recensent, en 2019, 46 secteurs d'informations des sols (SIS) répartis sur 13 des 28 communes membres de la métropole bordelaise (Ambès, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Eysines, Le Haillan, Gradignan, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles). Un seul SIS supplémentaire, situé sur la commune de Mérignac, a été recensé en 2022 par rapport à la situation de 2019 (probablement une mise à jour d'information sur la base de données). La commune de Bordeaux concentre, à elle seule, environ un tiers des SIS métropolitains (16 SIS). D'autres communes présentent sur leur territoire plusieurs SIS telles que Mérignac (6 SIS), Bègles (6 SIS), Martignas-sur-Jalle (5 SIS), etc. Cette donnée permettra de compléter le volet « pollution » du diagnostic des futures évolutions du PLU 3.1.

E15 - Nombre de centres de recyclage

Le nombre de centres de recyclage (déchèteries) est stable sur la période. L'adoption du Plan Stratégique Déchets 2022-2026 prévoit une évolution des centres (en nombre et en services proposés), ce qui pourra occasionner des besoins en foncier ou immobilier spécifiques, en mutualisation de fonctions et en mixité des offres sur des sites à créer, à transformer ou pour augmenter la capacité de valorisation des sites existants.

³ Cerema



Environnement (risques, nuisances, ressources)



L'essentiel à retenir

Le territoire métropolitain sur lequel la métropole s'est développée présente des particularités géographiques qui induisent des risques et des nuisances spécifiques. Par ailleurs, du fait de son attractivité, la métropole consomme des ressources naturelles (matières et énergie). Les indicateurs environnementaux du PLUi permettent d'observer en partie les flux entrants et sortants de la métropole bordelaise.

La ressource en eau potable est un élément vital pour le territoire, l'accueil de nouveaux habitants devant être conditionné à la disponibilité en eau potable. Les prélèvements de la ressource et la consommation individuelle par habitant ont augmenté en six ans (+11%). Plusieurs facteurs simultanés peuvent apporter une explication à ces résultats. Tout d'abord, les consommations individuelles qui avaient tendance à baisser régulièrement stagnent depuis plusieurs années. Cette baisse permettait de compenser en partie la consommation supplémentaire induite par l'accueil de nouveaux habitants, ce qui n'est plus le cas. De plus, les conditions météorologiques exceptionnellement sèches pour les années 2016 et 2021 ont entraîné une augmentation conséquente des besoins en eau potable de la population (hydratation, hygiène, arrosage). Enfin, le territoire reste particulièrement attractif et la croissance démographique très forte augmente la pression déjà exercée sur les nappes souterraines et en particulier les nappes déficitaires.

Concernant les besoins en matériaux, Bordeaux Métropole est majoritairement dépendante de ressources extérieures à son territoire. Aucune carrière n'est en cours d'exploitation à ce jour. En revanche, le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans le recyclage des déchets de la construction afin de faciliter leur réemploi dans le territoire, répondre aux besoins de la filière du BTP et réduire la dépendance aux importations.

S'agissant de l'atmosphère, au cours du temps, les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel et des transports ont tendance à régresser, alors que celles issues des polluants atmosphériques générés par le transport routier augmentent (oxydes d'azote NOx et dans une moindre mesure, particules fines PM10).

Ces évolutions peuvent résulter des mesures mises en œuvre au sein du PLU 3.1 (ex : renforcement des centralités afin de limiter les distances de déplacements, incitation au développement des mobilités alternatives à la voiture) ou découler d'éléments conjoncturels (ex : renouvellement du parc automobile, conditions météorologiques, crise énergétique). La pandémie de Covid-19 a influencé ces évolutions avec des répercussions temporaires (ex : baisse du trafic aérien) ou permanentes (ex : développement du télétravail).



Environnement (risques, nuisances, ressources)



Les adaptations liées à la 11^e modification approuvée le 02 février 2024 :

Risque d'inondation : Le PPRI de l'agglomération de Bordeaux a été approuvé le 23 février 2022 pour 22 communes (hors Bordeaux et Bègles). Cette servitude d'utilité publique s'impose au PLU. Néanmoins, en lien et en cohérence avec le nouveau PPRI, certaines adaptations sont apportées au PLU notamment concernant des zones AU99 dont certaines étant fortement impactées par le risque inondation sont basculées en zone agricole ou naturelle.

Gestion des déchets : Trois expérimentations sont déployées pour accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets. Il s'agit de la mise en place d'écopoints, d'aires de réemploi et de points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires. Pour accompagner la mise en œuvre du plan stratégique des déchets de la métropole, le PLU adapte un certain nombre d'outils et notamment la création d'emplacements réservés pour des centres de recyclages, des aires de réemploi ou des centres de transit.s

Réduction de la consommation des énergies : Plusieurs règles incitent ou favorisent la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES en agissant sur le secteur des transports (la mobilité) et celui de la construction (résidentiel / tertiaire) :

- > Les règles relatives au stationnement des vélos
- > Les règles favorisant l'autopartage
- > Les règles favorisant les déplacements à pied ou en vélo (conditions de desserte / conditions d'accès)
- > Les dispositifs de protection solaire qui ne sont pas compris dans l'emprise bâtie et sont autorisés dans les marges de recul et de retrait.
- > Le coefficient de végétalisation généralisé grâce à la 11^e modification répond à des objectifs de rafraîchissement et de confort thermique. La végétation permet en effet d'isoler les bâtiments et d'éviter le recours aux climatiseurs et au chauffage très énergivores.
- > la conception bioclimatique est favorisée par un assouplissement des règles qui pourraient être génératrices de freins.
- > Les hauteurs peuvent être adaptées s'il y a utilisation de matériaux biosourcés. Ainsi, l'utilisation de ces matériaux dont l'empreinte carbone est plus faible est favorisée.

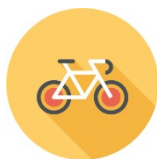
Les règles en faveur du développement des énergies renouvelables (principalement les énergies solaires et issues de la géothermie) et de dispositifs de récupération sont déclinées :

- > la construction d'infrastructures de production d'énergie solaire est favorisée par l'adaptation des règles existantes avant la 11^e modification et notamment les règles concernant les marges de recul, les marges de retrait ou les espaces de pleine terre.

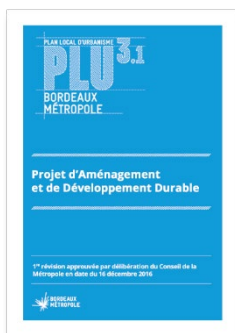


Environnement (risques, nuisances, ressources)

- > En outre, tout projet de construction neuve (sans précision de type de construction) d'une surface de plancher supérieure à 1 000 m² doit comporter soit des installations de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation.
- > Par ailleurs, certaines règles relatives à la morphologie urbaine ne s'appliquent pas pour les éoliennes, les panneaux solaires et les installations techniques nécessaires aux réseaux de production et de distribution d'énergie. Cette mesure permet donc le développement des énergies éolienne et solaire.
- > Enfin, les règles encouragent l'usage des réseaux de chaleur, en obligeant les nouvelles constructions ou les constructions réhabilitées à se raccorder aux réseaux de chaleur existants.
- > Si les aires de stationnement ne sont pas plantées d'arbres, elles doivent être couvertes de panneaux photovoltaïques.
- > Les toitures terrasses sont de préférence couvertes de panneaux photovoltaïques ou végétalisées.



Mobilités



Rappel des orientations du PADD

Orientation 3 Mieux intégrer la question de l'activité économique dans la construction de la ville

3.3. **Améliorer la qualité** des espaces économiques

3.4. **Mettre en œuvre la politique d'urbanisme commercial** exprimée dans la charte et dans le SCoT, visant à limiter les implantations de grandes surfaces, à requalifier les zones commerciales existantes et à revitaliser le commerce de proximité

Orientation 4. Poursuivre le développement d'une offre de déplacements en cohérence avec l'ambition métropolitaine

4.1. **Répondre aux besoins de déplacements quotidiens** en privilégiant l'optimisation des réseaux existants, sans renoncer à les compléter.

4.2. **Améliorer la fluidité des trafics routiers** (transports collectifs, transport de marchandises, voitures) et réduire le temps moyen des déplacements quotidiens

4.3. **Mettre en œuvre une politique de déplacements** visant à inciter fortement, pour les déplacements de faible longueur, à l'usage des modes alternatifs et à l'augmentation du taux d'occupation des véhicules motorisés

4.4. **Définition d'une politique de stationnement** incitant à la réduction de l'usage de la voiture

4.5. **Organiser la métropole apaisée**

4.6. **Agir non seulement sur les infrastructures** mais aussi sur les comportements

Rappel des indicateurs

NB : Par souci de cohérence, dans ce chapitre les indicateurs sont traités par sous-groupes thématiques.

ID	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE
TRANSPORTS COLLECTIFS		
Mob1	Vitesse commerciale Tram-Bus	Nombre entier
Mob2	Nombre de voyages TC/an	Nombre entier
Mob3	Offre km transports collectifs/habitant	Nombre entier
Mob5	Nombre de pôles d'échanges multimodaux aménagés	Nombre entier
Mob6	Fréquentation des parcs relais	%
Mob17	Parts modales VP / TC/ Vélo / marche	%



Mobilités

LES MODES ACTIFS		
Mob4	Linéaire d'aménagements cyclables	Nombre entier
Mob7	Nombre de places de stationnement pour les vélos dans les espaces publics	Nombre entier
Mob8	Fréquentation annuelle des VCub	Nombre entier
Mob9	Compteurs vélos	Nombre entier
Mob10	Linéaire de voiries apaisées	Nombre entier
Mob11	Nombre de tués par an cyclistes et piétons	Nombre entier
Mob12	Nombre d'usagers impliqués dans un accident – notamment piétons et cyclistes/an	Nombre entier
Mob17	Parts modales VP / TC/ Vélo / marche	%
LA VOITURE		
Mob13	Comptages routiers (nombre véhicules en moyenne sur plusieurs points de comptages/jour de semaine)	Nombre entier
Mob17	Parts modales VP / TC/ Vélo / marche	%
L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)		
Mob14	Nombre de places de stationnement PMR dans les parkings publics en ouvrage	Nombre entier
Mob 15	Nombre de voyages service TPMR /an (Mobibus)	Nombre entier
LA COMMUNICATION DES ENTREPRISES		
Mob 16	Nombre de salariés et d'étudiants concernés par des PDE / PDIE / PDA	Nombre entier

1 - Les transports collectifs

Mob1. Vitesse commerciale Tram-Bus

Mob2. Nombre de voyages TC/an

Mob3. Offre km transports collectifs/habitant

Mob5. Nombre de pôles d'échanges multimodaux aménagés

Mob6. Fréquentation des parcs relais

Mob17. Parts modales VP / TC/ Vélo / marche

Entre 2016 et 2022, la fréquentation du réseau de transport en commun TBM (Tramway + Bus) a gagné 33 millions de voyages supplémentaires, soit une hausse de + 24 %⁴ : + 25 % pour le tramway et + 22 % pour le réseau de bus, alors que sur la même période, la population métropolitaine n'a augmenté que de 9 %.

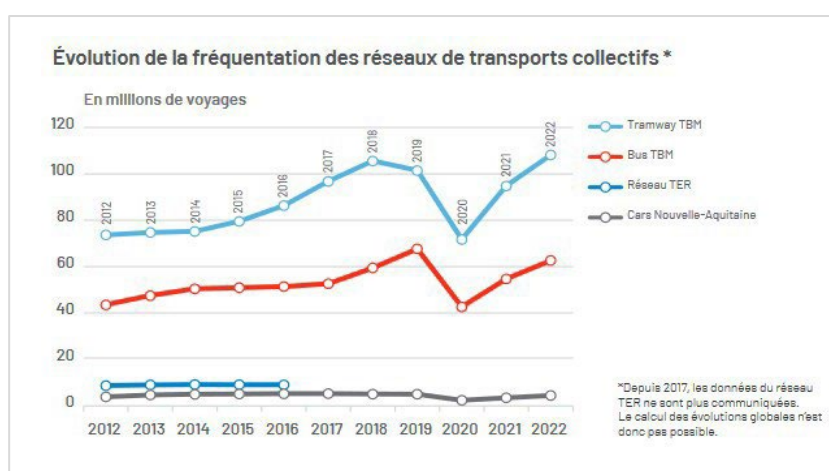
⁴ A noter que la fréquentation des TC a fortement chuté en 2020, année de la pandémie et qu'en 2021 elle n'avait toujours pas retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire. En 2022, la fréquentation dépasse très légèrement celle de 2019



Mobilités

Le réseau métropolitain parvient donc à attirer de plus en plus d'usagers. Cette forte hausse de fréquentation se perçoit également en termes de tendance d'évolution de la part modale des transports en commun qui passe de 10 à 13 % entre 2009 et 2021.

Entre 2016 et 2022, la ligne C du tram a été prolongée jusqu'à la Gare de Blanquefort et vers l'avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon et la ligne D a été ouverte vers Le Bouscat et Cantinolle, ce qui représente plus de 18 km supplémentaires sur un réseau total de 83 km. Le réseau reste encore peu développé en extra-rocade (18 stations sur 135). L'offre globale tramway+bus s'est étendue, passant de 28,8 millions de km offerts à 31,8 millions de km. La population étant en progression, le nombre de km par habitant reste cependant stable : 40 km/hab en 2016 contre 39 km/hab en 2021. Malgré un réseau plus étendu, les vitesses commerciales se sont maintenues à un niveau stable.



Un nouveau pôle d'échanges multimodal (lieu d'intermodalité associant le train) a été mis en service depuis 2016 (la Gorp), et sept autres sont en projet.

Enfin, le nombre de véhicules en rabattement vers des parcs-relais est en baisse. La fréquentation des TC étant en hausse, cela peut signifier que des usagers venant auparavant en voiture se déplacent dorénavant en modes doux. Mais il est également possible que certains automobilistes ne se rabattent plus sur les TC et réalisent leur déplacement autrement. Cependant la baisse globale de fréquentation des parcs-relais masque des situations très contrastées. Des parcs relais comme ceux de La Buttinière, Galin ou Stalingrad connaissent des taux de remplissage très importants (avoisinant ou dépassant 100 %), alors que d'autres comme Cap Métiers, 40 journaux ou Dravemont peinent à trouver leur public.

2 - Les modes actifs

Mob4. Linéaire d'aménagements cyclables

Mob7. Nombre de places de stationnement pour les vélos dans les espaces publics

Mob8. Fréquentation annuelle des VCub

Mob9. Compteurs vélos

Mob10. Linéaire de voiries apaisées

Mob11. Nombre de tués par an cyclistes et piétons

Mob12. Nombre d'usagers impliqués dans un accident – notamment piétons et cyclistes/an



Mobilités

Mob17. Parts modales VP / TC/ Vélo / marche

Entre 2016 et 2022, le réseau cyclable a été étendu de 438 km, soit 40 % supplémentaires. La crise sanitaire a sans doute permis une accélération du déploiement des aménagements cyclables avec en particulier la mise en service des « coronapistes ».

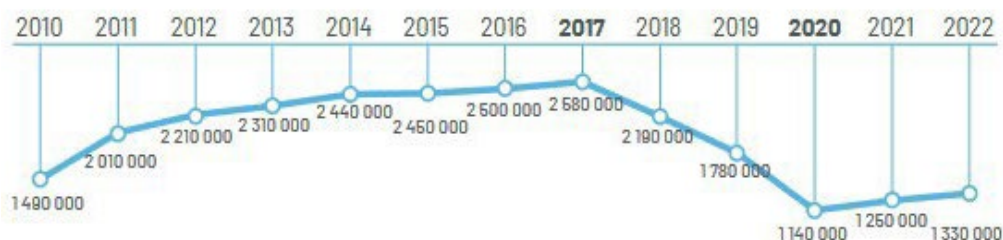
Parallèlement à la mise en service de nouveaux aménagements, il est important de souligner que l'amélioration des linéaires existants (élargissement de bandes, passage de bande à piste cyclable) a également été réalisée, apportant ainsi plus de qualité, confort et sécurité dans les déplacements des cyclistes.

Par ailleurs, le nombre de places de stationnement vélo sur l'espace public a augmenté de 64 %. Cette très forte augmentation de l'offre a accompagné la hausse importante de la pratique du vélo (+ 40 % - cf. observatoire des vélos de BM). La part modale du vélo a également doublé entre 2009 et 2021 pour atteindre 8 %. Ces aménagements de meilleure qualité ont certainement contribué à ce que la forte progression de l'usage du vélo s'accompagne d'une stabilité de l'accidentologie.

Malgré le développement de la pratique du vélo, la fréquentation des Vcub baisse entre 2016 et 2022. Cette offre de vélos en libre-service est concurrencée par l'offre de free-floating et un équipement personnel plus important. Néanmoins, on constate une reprise de la fréquentation des Vcub depuis 2021.

La part modale de la marche a augmenté de 6 points passant de 24 % en 2009 à 30 % en 2021.

Nombre annuel de locations VCub



3 - La voiture

Mob13. Comptages routiers (nombre véhicules en moyenne sur plusieurs points de comptages/jour de semaine)

Mob17. Parts modales VP / TC/ Vélo / marche

La hausse des transports collectifs et des modes actifs s'est accompagnée d'une baisse des déplacements en voiture. Entre 2016 et 2021, le trafic routier baisse significativement sur la métropole, ce qui est confirmé par un net recul de la part modale des déplacements réalisés en voiture qui est passée de 59 % en 2009 à 46 % en 2021. Cependant, la voiture reste le premier mode de déplacement et génère 69 % des kilomètres parcourus.



Mobilités

4 - L'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Mob14. Nombre de places de stationnement PMR dans les parkings publics en ouvrage

Mob15. Nombre de voyages service TPMR /an (Mobibus)

En conformité avec la loi, un effort a été réalisé sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap puisque le nombre de places PMR dans les parkings publics en ouvrage a augmenté de 40 % entre 2016 et 2022, dont une grande partie a été produite entre 2016 et 2019.

Le nombre de voyages en Mobibus a augmenté de 11 %, soit 12 000 voyages supplémentaires par an.

5 - La communication des entreprises

Mob16. Nombre de salariés et d'étudiants concernés par des Plans de Déplacement

Le nombre de salariés couverts par un PDE ou un PDIE est passé de 56 000 en 2016 à 80 000 en 2022, soit + 42 %. Cela va dans le sens des actions de sensibilisation et de promotion portées par Bordeaux Métropole, par la Chambre de Commerce et d'Industrie et par l'Ademe, au travers du club de la Mobilité.

Les enquêtes réalisées auprès des salariés montrent que sur l'ensemble du territoire une évolution progressive des comportements en faveur des modes alternatifs à la voiture et témoignent, d'un réel investissement des employeurs locaux pour accompagner leurs salariés dans leurs problématiques de déplacements quotidiens.

Le contexte législatif a évolué : depuis janvier 2020 et la mise en application de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la mise en place de Plans De Mobilité Employeur (PDME) n'est exigée pour toute entreprise de plus de 50 salariés sur un même site, que si aucun accord n'est trouvé sur la mobilité dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Pour autant cette évolution réglementaire n'a pas dissuadé les grands employeurs locaux de s'investir dans des démarches d'élaboration de plans de mobilité ce qui témoigne de l'intérêt porté par les acteurs locaux aux mobilités et leur souhait de s'y impliquer.



Mobilités



L'essentiel à retenir

Le PLU approuvé fin 2016 entend poursuivre le développement d'une offre de déplacement en cohérence avec l'ambition métropolitaine et en particulier la forte attractivité démographique. Pour cela, la politique de mobilité définie mise sur un usage soutenu des transports en commun (TC) et une pratique renforcée de la marche et du vélo, sans nier l'intérêt de la voiture pour certains déplacements dont l'usage doit être organisé en conséquence, en privilégiant les usages partagés : covoiturage, autopartage.

L'amélioration de l'efficacité du réseau de transports collectifs urbains, le développement de la pratique de la marche et du vélo dans des conditions de sécurité améliorée, l'accompagnement aux changements de comportements sont autant de conditions à mettre en œuvre pour atteindre, des parts modales ambitieuses pour les modes alternatifs à la voiture : 15 % pour les TC, 40 % pour les modes actifs (25 % pour la marche et 15 % pour les vélos) pour que la voiture assure désormais moins de la moitié des déplacements (45 %).

Pour mémoire, il s'agit des objectifs de parts modales du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) mobilité initial, sans prise en compte de la mise à jour de ces objectifs réalisée au travers de la 11^e modification du PLU.

La trajectoire observée paraît relativement adaptée aux objectifs de parts modales affichés par le PLU à l'horizon 2020 (à travers son POA mobilité, qui reprenait les objectifs du PCAET) : la part modale de la voiture a diminué pour atteindre l'ambition annoncée.

Globalement, **les modes alternatifs assurent plus de la moitié des déplacements de la métropole** même si individuellement certains n'ont pas atteint leur cible :

- la part du vélo reste inférieure de moitié à l'intention exposée mais en progression,
- la marche dépasse l'objectif de 5 points,
- les transports en commun s'en approchent (13 % contre 15 %). Pour atteindre cette part modale il faudrait que le volume de déplacements effectués en transports en commun soit supérieur de 16 % (de 340 000 déplacements quotidiens à près de 400 000).



Mobilités



Les adaptations liées à la 11^e modification approuvée le 02 février 2024 :

La 11^e modification du PLU est l'occasion d'intégrer au POA Mobilité les évolutions actées concernant les orientations de la Métropole en matière de mobilité, et de mettre à jour les données contenues dans ce document (actions abandonnées, ayant évolué ou qui sont terminées). S'agissant d'une procédure de modification et au vu de son calendrier, la 11^e modification n'a pu intégrer que les principales évolutions liées au schéma des mobilités. C'est lors de la prochaine évolution du PLU que le schéma des mobilités de Bordeaux Métropole pourra être pleinement décliné dans le PLU.

Les objectifs de parts modales et le contexte ont été actualisés selon le Schéma des mobilités et les dernières évolutions du droit en vigueur.

Le POA Mobilité a été complété notamment par l'expérimentation menée sur les boulevards visant à dédier une voie aux bus et aux 2 roues, ainsi que l'accompagnement des entreprises pour élaborer des Plans de Mobilité dans plusieurs zones commerciales, et l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de zones à 30 km/h, et de « villes 30 ».

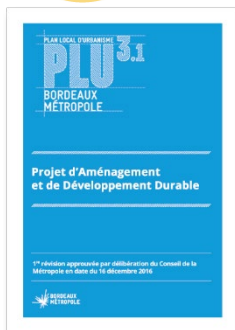
Le 1^{er} Plan Marche et le 3^e Plan Vélo de la Métropole, adoptés le 26 novembre 2021, ont été intégrés au POA Mobilité, actions 6.1 et 7.1. Le Plan Marche vise un objectif de part modale de 32 % pour l'horizon 2030.

Concernant la réalisation de nouveaux franchissements, des mises à jour portant sur les ponts Simone Veil et de la Palombe sont également intégrées. Sur la question des transports en commun, il s'agit notamment d'intégrer la feuille de route du RER métropolitain, adoptée par la Métropole en décembre 2018. Le projet prévoit la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) métropolitain à l'échelle de l'aire urbaine, comprenant un volet ferroviaire et un volet routier.

Par ailleurs, des modifications ont été faites dans les règlements écrits des zones. D'une part, les normes qualitatives des stationnements vélos sont renforcées avec plus d'espace, la prise en compte des vélos spéciaux type cargos et la possibilité de réaliser du stationnement vélos aux étages supérieurs ou inférieurs sous réserve de l'installation d'un monte-charge adapté. D'autre part, le nombre minimum de places de stationnement pour véhicules motorisés est réduit pour l'habitat en secteur 1 (de 1 place par logement à 0,2 place à Bordeaux).



Économie et commerce



Rappel des orientations du PADD

Orientation 1 Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales

- 1.3. **Organiser le développement de la ville sur elle même** en tenant compte de la proximité des équipements et services existants (notamment l'offre en transport public)
- 1.4. **S'appuyer prioritairement sur les sites de projets** et les secteurs déjà bâtis mais présentant encore des capacités de développement

Orientation 3. Mieux intégrer la question de l'activité économique dans la construction de la ville

- 3.1. **Développer l'attractivité de l'agglomération** en favorisant le maintien et l'émergence de pôles d'excellence économiques et scientifiques, mais aussi permettre l'implantation et le maintien de tous les types d'emplois, tant productifs que ceux nécessaires aux besoins de la population.
- 3.2. **Améliorer les conditions d'accueil** et de maintien des entreprises
- 3.3. **Améliorer la qualité des espaces économiques**
- 3.4. **Mettre en œuvre la politique d'urbanisme commercial** exprimée dans la charte et dans le SCoT, visant à limiter les implantations de grandes surfaces, à requalifier les zones commerciales existantes et à revitaliser le commerce de proximité
- 3.5. **Garantir l'approvisionnement de la Métropole et le fonctionnement des zones économiques**, maintenir et organiser l'approvisionnement des quartiers

Rappel des indicateurs

NB : Certains indicateurs sont groupés car relèvent d'analyses communes.

ID	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE
EC1	Nombre de créations d'établissements	Nombre entier
EC2	Nombre d'emplois par secteur (selon code NAF en 17 postes)	Nombre entier
EC3	Nombre d'emplois de Cadres des Fonctions Métropolitaines	Nombre entier
EC4	Capacité en hébergement touristique (nuitées offertes)	Nombre entier
EC5	Taux d'occupation des hébergements touristiques (par grand secteur géographique de l'agglomération)	%
EC6	Immobilier d'entreprises : Transactions (bureaux, locaux d'activités, entrepôts neufs et seconde main) par grand secteur géographique du territoire de Bordeaux Métropole tel que retenu dans l'OIEB	m ²



Économie et commerce

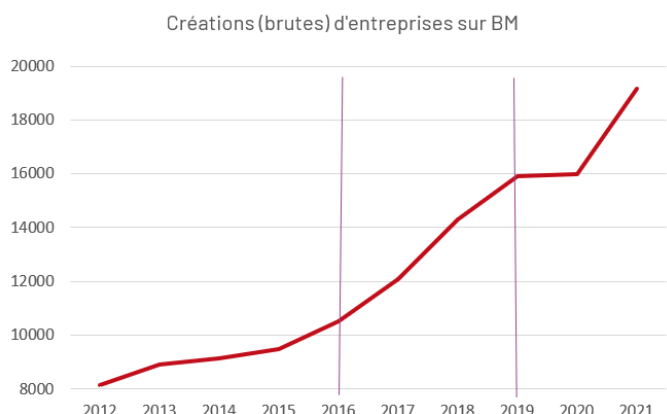
EC7	Immobilier d'entreprises : Stock (bureaux, locaux d'activités, entrepôts neufs et seconde main) par grand secteur géographique du territoire Bordeaux Métropole	m ²
EC8	Commerces de plus de 1 000m ² autorisés en CDAC	Nombre, m ² et localisation
EC9	Suivi linéaires commerciaux : nombre d'établissements sur ces linéaires par catégories réglementées dans les linéaires et par type d'activités.	Nombre
EC10	Consommation foncière pour l'activité économique	ha

EC1 Nombre de créations d'entreprises

Depuis 2012, la création d'entreprises ne cesse de croître dans la métropole bordelaise (le rythme s'est même accéléré entre 2016 et 2019). Entre 2019 et 2020, le territoire a marqué le pas comme l'ensemble de l'économie en période de crise pandémique.

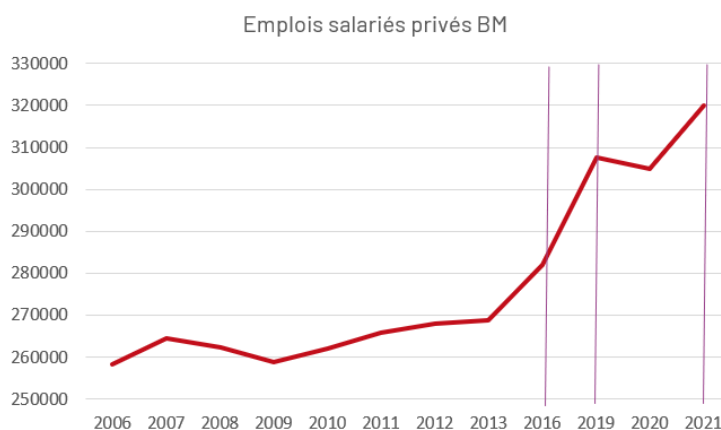
À noter que parmi ces créations, la part d'entreprises individuelles (anciennement auto-entrepreneurs) est en constante augmentation. Ainsi, en 2016 elles représentaient 70 % des créations, contre 78 % en 2021.

Les réformes nationales sont en grande partie à l'origine de ces changements structurels, et le territoire n'échappe pas à un nombre également important de disparitions d'entreprises individuelles au cours des 5 premières années d'existence.



EC2 : Nombre d'emplois par secteurs

L'emploi connaît localement une progression particulièrement importante depuis 2013. La crise sanitaire est venue casser cette dynamique en 2019, provoquant même une légère perte d'emplois. Néanmoins, dès 2020 l'emploi métropolitain est reparti à la hausse.





Économie et commerce

En 2021, les principaux secteurs d'activités en nombre d'emplois sont les suivants :

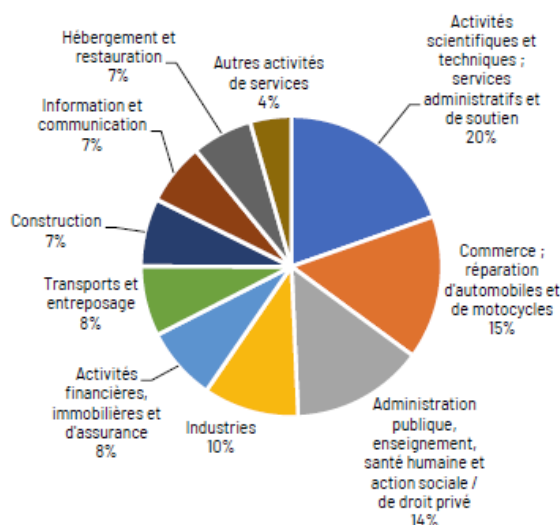
- > Les services aux entreprises représentent 20 % de l'emploi. Ils se composent d'activités à forte valeur ajoutée (scientifiques et techniques) et d'activités à plus faible intensité de connaissance (services administratifs et de soutien).
- > Le secteur commercial est la deuxième source d'emplois salariés privés avec 15 % des emplois.
- > Le secteur « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » représente 14 % des emplois de BM.

Le secteur en plus forte croissance est celui de l'hébergement et de la restauration qui, en dehors du choc conjoncturel, crée de l'emploi sans discontinuité.

La progression est également particulièrement rapide pour le secteur de l'information et de la communication qui explose depuis 2016.

Si tous les secteurs d'activités créent de l'emploi, les industries, les transports et la logistique tendent à stagner depuis 2019 après avoir connu une baisse dans les années 2010. On note une reprise du secteur de la construction depuis 2016 alors que sur la décennie précédente les dynamiques étaient plus fragiles.

Emploi salarié privé 2021 (NAF17) BM



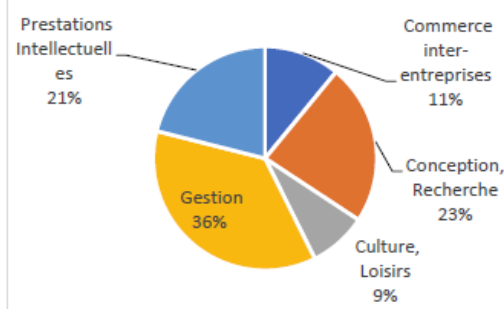
EC3 : Nombre d'emplois de Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM)⁵

Contrainte méthodologique : le décompte des cadres de fonctions métropolitaines ne peut se faire qu'avec les données du recensement de la population. Les données ne sont ainsi disponibles que pour les années 2013 et 2019.

Lors de la dernière période intercensitaire, le nombre de CFM a augmenté passant de 12 % de l'emploi salarié en 2013 à 14 % en 2019. Cela se traduit par un taux d'évolution annuel de 3,7 % contre 1,5 % pour l'ensemble de l'emploi.

Historiquement, Bordeaux Métropole avait un faible nombre de CFM. Cette forte croissance vient ainsi combler un retard par rapport à d'autres métropoles françaises.

Répartition des CFM par fonction | 2019
BM



⁵Définitions Insee :

Les fonctions métropolitaines : la définition de ce concept s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi, défini à partir de la catégorie sociale, et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines. Parmi les quinze fonctions recensées, cinq constituent les fonctions dites métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs. La notion de « cadres des fonctions métropolitaines » vise à offrir une notion proche d'emplois « stratégiques » en assurant la cohérence avec les fonctions. Il s'agit des emplois des fonctions métropolitaines dont la catégorie sociale correspondant aux cadres et celle des chefs d'entreprises de 10 salariés et plus.



Économie et commerce

Les professions de gestion en entreprises, dans la finance et dans les assurances, concentrent 36 % de l'emploi des CFM soit 21 500 cadres.

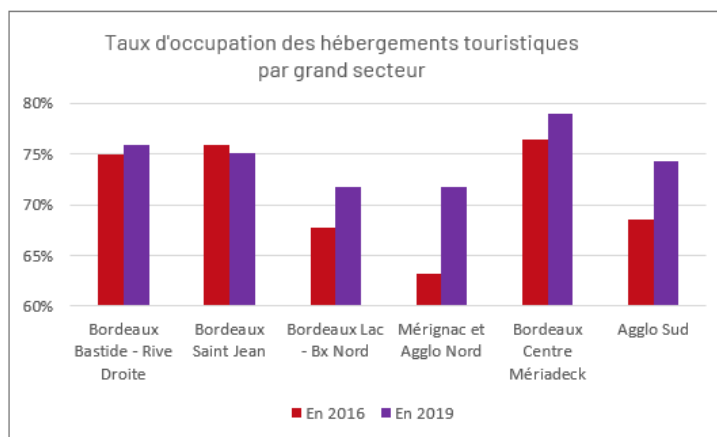
Les professions de « conception-recherche » représentent 23 % des CFM. Elles s'exercent principalement dans le domaine industriel en amont des phases de fabrication et sont étroitement liées à l'innovation technologique.

Les prestations intellectuelles qui représentent 21 % des CFM concernent des professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.

EC4 et EC5 : Capacité et taux d'occupation des hébergements touristiques

Le taux d'occupation confronte la capacité d'accueil en hébergements touristiques d'un territoire à sa fréquentation réelle, et mesure ainsi la capacité d'un territoire à mobiliser son potentiel touristique.

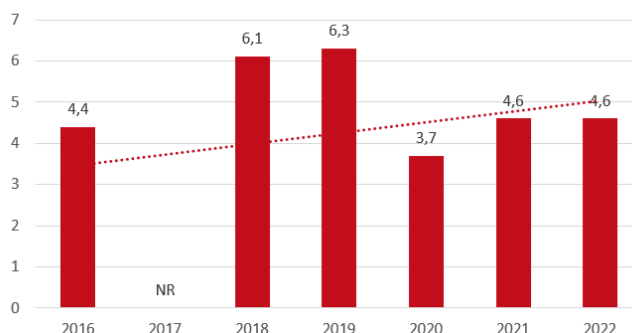
Entre 2016 et 2019, Bordeaux Métropole s'affirme comme territoire à vocation touristique. Les années 2018 et 2019 ont été exceptionnelles avec des fréquentations record que l'on retrouve également dans le trafic aérien de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac (7,7 millions de passagers en 2019 contre 5,8 en 2016). Il est à noter que les données sur la fréquentation



touristique et le nombre de nuitées n'intègrent pas les passagers de croisières, et qu'ils n'intègrent que partiellement (et progressivement à partir de 2016) les informations sur la location touristique de courte durée via des plateformes numériques. Après l'arrêt brutal du trafic aérien lors de la crise sanitaire, le secteur touristique tend à repartir sans toutefois égaler le niveau d'avant COVID.

Les bonnes performances du secteur de l'hôtellerie expliquent en partie les dynamiques d'emploi dans ce secteur (cf EC2). Le centre-ville conserve voire renforce son attractivité entre 2016 et 2019 avec les taux d'occupation les plus élevés de la métropole. En revanche, les secteurs de la gare et de la Bastide ne bénéficient pas de cette embellie (taux d'occupation correct autour de 75%). Les secteurs nord et sud de l'agglomération connaissent quant à eux une forte amélioration avec des taux d'occupation au-dessus de 70%.

Nombre de nuitées en hébergement marchand





Économie et commerce

EC6 et EC7 : Immobilier d'entreprises : transactions et stock par grand secteur géographique du territoire de Bordeaux Métropole tels que retenus dans l'OIEB

Ces deux indicateurs sont suivis dans le cadre de l'Observatoire de l'Immobilier d'Entreprises de Bordeaux Métropole :

- La demande placée qui se concrétise par une transaction au cours de laquelle une entreprise achète ou prend à bail des locaux. Sont également intégrées les opérations dites en « compte propre » pour lesquelles une entreprise construit un bâtiment pour ses propres besoins.
- L'offre à 1 an qui correspond aux locaux disponibles sur le marché à la location ou à la vente.

• Demande placée en immobilier d'entreprises

Bureaux : Les années 2015 et 2016 marquent un changement d'échelle pour Bordeaux Métropole avec des volumes de transactions de bureaux qui franchissent le cap des 100 000 m² par an. L'année 2019 fait figure de record avec près de 200 000 m² placés. Les années suivantes oscillent entre 120 000 et 140 000 m², ce qui reste de bonnes performances. Bordeaux Métropole capte l'essentiel du marché de bureaux (91%) de l'aire métropolitaine même si l'on observe une légère dilution des transactions dans les territoires périphériques.

Locaux d'activités : Le marché des locaux d'activités n'a pas connu la même progression. La demande placée sur Bordeaux Métropole reste plus stable. En 2022, Bordeaux Métropole représentait 72% des transactions de l'aire métropolitaine contre 89% en 2016. Sur une période lissée à 5 ans (2017-2021), on observe une tendance à la diffusion des activités productives. Alors que Bordeaux Métropole captait 76 % du volume de transaction en locaux d'activités sur la période 2012-2016, elle ne représente que 67 % sur la période 2017-2021. Cette dispersion se réalise essentiellement au profit des Communautés de Communes Jalle-Eau Bourde et Montesquieu.

Entrepôts : Le marché d'entrepôts est relativement dynamique. L'année 2022 marque un recentrage des transactions sur Bordeaux Métropole et plus spécifiquement sur la rive droite. En dehors de cet épisode conjoncturel, la tendance est à la dispersion des transactions d'entrepôts : ainsi, Bordeaux Métropole ne totalise que 42 % de la demande placée enregistrée sur le périmètre du SYSDAU sur la période décennale (2012-2021). L'analyse en deux sous-périodes fait apparaître un renforcement de la diffusion des activités logistiques sur la période récente (2017-2021). En effet, le poids de Bordeaux Métropole se contracte (perte de 7 points), au profit des Communautés de Communes Jalle Eau Bourde (+ 5 points) et de Montesquieu (+ 6 points).

• **Offre disponible en m² par an** - L'analyse de l'offre disponible à 1 an doit être confrontée aux transactions. On estime qu'un marché est fluide lorsque l'offre est à peu près égale à 1,5 fois la demande. Au-dessus, on peut estimer qu'il y a pénurie ; en dessous, le marché est en tension et risque de ne pas satisfaire l'intégralité de la demande.

Bureaux : Sur la période 2016- 2022, le marché bordelais de bureaux n'a pas connu de période de sur-offre malgré l'importance des opérations sorties ces dernières années (Euratlantique, Bassins à Flot notamment).

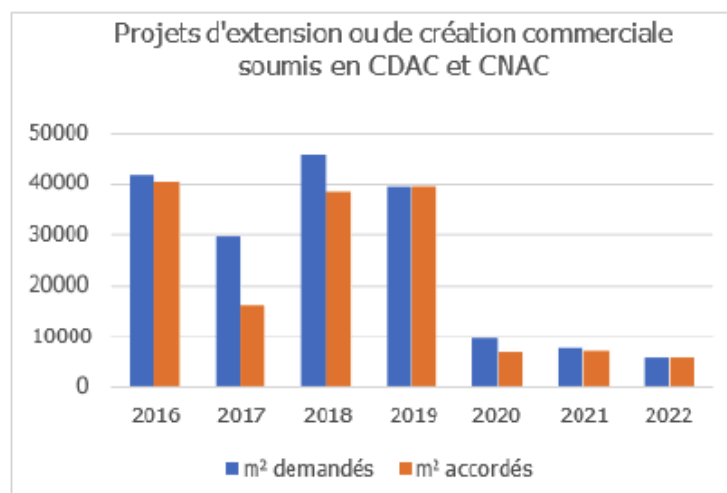
Locaux d'activités : Le marché des locaux d'activités est nettement plus en tension. En effet, en 2022 la demande placée est supérieure à l'offre disponible à un an. Cette situation, visible sur l'ensemble de l'aire métropolitaine, est encore plus marquée pour Bordeaux Métropole. La pénurie en locaux d'activités est un risque.

Entrepôts : L'offre disponible à un an en entrepôt est fortement volatile. L'année 2022 indique un risque de pénurie sur Bordeaux Métropole comme sur l'ensemble de l'aire métropolitaine.



Économie et commerce

En synthèse, à l'échelle du périmètre du SYSDAU la moitié des surfaces sont comptabilisées sur le périmètre de Bordeaux Métropole. L'analyse en deux sous-périodes quinquennales (2012-2016 et 2017-2021) montre une tendance générale à la dispersion des activités productives et logistiques. Concernant le volet productif (locaux d'activités), le poids de Bordeaux Métropole reste dominant. Concernant le volet logistique (entrepôts), le poids de Bordeaux Métropole est beaucoup plus faible (42 %). Moins prononcée que sur le volet productif, la tendance à la dispersion du marché logistique s'observe tout de même.



EC8 : Commerces de plus de 1 000 m² autorisés en CDAC

Alors qu'entre 2016 et 2019, les investisseurs soumettaient des projets en CDAC en grand nombre et pour des surfaces conséquentes, attestant de l'attractivité du département, l'année 2020 marque un véritable coup d'arrêt. Selon la CCIB, la crise sanitaire est certes un facteur de ralentissement, mais elle n'explique pas tout. Les investisseurs subissent les effets conjugués de la loi ELAN qui impose une étude d'impact aux porteurs de projet, et de la dématérialisation des échanges commerciaux. Plus qu'un choc conjoncturel, la baisse des projets déposés s'inscrit dans une dynamique tendancielle de long terme.

EC9 : Suivi linéaires commerciaux : nombre d'établissements sur ces linéaires par catégories réglementées dans les linéaires et par type d'activités. - Données non disponibles

EC10 : Consommation foncière pour l'activité économique

Entre 2015 et 2020, la consommation foncière à vocation économique s'élevait à 86 hectares soit 17 hectares en moyenne chaque année, ce qui représente une légère baisse par rapport à la période précédente (20 hectares). Ainsi, la production de locaux commerciaux en renouvellement urbain est conséquente sur la période 2016-2022 et l'objectif du PLU est à cet égard totalement atteint.



Économie et commerce



L'essentiel à retenir

Dans le domaine de l'économie et du commerce, la stratégie du PLU métropolitain vise à développer l'attractivité de l'agglomération en favorisant le maintien et l'émergence de pôles d'excellence économiques et scientifiques ainsi qu'en permettant l'implantation et le maintien de tous les types d'emplois tant productifs que ceux nécessaires aux besoins de la population, en améliorant les conditions d'accueil et de maintien des entreprises, ainsi que la qualité des espaces économiques, en garantissant l'approvisionnement de la métropole et en optimisant l'offre foncière mobilisable au sein des espaces urbanisables actuels.

A l'issue de six années d'application du PLU révisé, il apparaît que les orientations définies par le PLU pour l'activité économique et commerciale ont été tenues, et les objectifs globalement remplis malgré un manque de locaux d'activités.

La création d'entreprises et le nombre d'emplois n'ont cessé de croître dans la métropole bordelaise même si ce rythme a marqué le pas lors de la période COVID. Historiquement, Bordeaux Métropole avait un déficit de cadres, mais cette forte croissance économique lui a permis de combler son retard par rapport à d'autres métropoles françaises. Tous les secteurs économiques profitent de cette dynamique et en particulier le secteur touristique qui a retrouvé son niveau d'avant COVID.

En matière d'immobilier d'entreprises, 2016 marque un changement d'échelle pour Bordeaux Métropole avec des volumes de transactions de bureaux qui franchissent le cap des 100 000 m² par an avec un pic en 2019 (200 000 m²). Le marché des locaux d'activités et des entrepôts est également dynamique, même si on note un risque de pénurie d'entrepôts.



Économie et commerce



Les adaptations liées à la 11^e modification approuvée le 02 février 2024 :

En matière commerciale, le PLU cherche à renforcer les centres villes et centres de quartier et à conforter le rôle des pôles commerciaux de périphérie.

La 11^e modification a ajusté les outils en faveur du commerce avec la création ou l'extension de nombreux linéaires commerciaux. Elle a aussi permis la consolidation d'un certain nombre d'espaces dédiés à l'accueil d'activités économiques.

La 11^e modification du PLU permet de renforcer l'implantation des nouveaux commerces dans les secteurs prévus à cet effet par le PLU.

Elle est l'occasion d'apporter également des prescriptions supplémentaires sur les zones d'activités afin d'en améliorer la qualité au travers du règlement écrit et d'outils sur le plan de zonage.

Un grand nombre de ces règles ont été introduites de manière homogène dans tous les règlements à vocation économique. Il s'agit notamment des règles permettant de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains. Pour essayer de contrer ce phénomène, des règles sont introduites pour ombrager par de la végétalisation ou des ombrières photovoltaïques et utiliser des matériaux plus propices à limiter l'impact thermique de ces grandes emprises. Il en est de même pour des règles d'aménagement des abords et de plantation, visant à mieux préserver la végétation existante et à assurer sa pérennité.

Le coefficient de végétalisation est introduit et est modulé en fonction de la vocation des zones, de leurs caractéristiques géographiques et foncières ainsi que des contraintes techniques liées aux différentes activités. Il varie ainsi de 1 à 15% en fonction des zonages.

Par ailleurs, dans les zones « généralistes », les règles d'espace en pleine terre sont complétées par des cercles afin d'y développer des espaces plantés qui auront une réelle fonction de rafraîchissement, d'agrément, et écologique...

Annexes

- Tableau d'indicateurs numérotés issus de la pièce C2 du rapport de présentation
- Tableaux d'indicateurs renseignés pour chaque thématique :



Habitat et démographie



Consommation des sols et optimisation du foncier



Nature et agriculture



Environnement (risques, nuisances, ressources)



Mobilités



Économie et commerce



Indicateurs de suivi du PLU : Habitat et démographie

HD

	Indicateur	Unité de mesure	Fournisseur de la donnée pressenti Source de la donnée	Périodicité de la donnée
1	Nombre d'habitants	Nombre entier	Observatoire de l'habitat (INSEE)	1 an
2	Nombre de logements construits	Nombre entier	Observatoire de l'habitat (Services instructeurs Bordeaux Métropole, OISO, Sitadel 2 DREAL)	1 an
3	Nombre, localisation, prix des logements neufs	Nombre entier	Observatoire de l'habitat (OISO)	1 an
4	Nombre de logements dans les opérations d'aménagement	Nombre entier	Bordeaux Métropole, La Fab a'urba	1 an
5	Nombre, localisation, type de logements sociaux financés	Nombre entier	Observatoire de l'habitat (Bordeaux Métropole, a'urba/RPLS)	1 an
6	Part de logements conventionnés par rapport au parc total – à la commune	%	Observatoire de l'habitat (DDTM)	1 an
7	Production de logements spécifiques (jeunes, personnes âgées, gens du voyage, ménages précaires)	Nombre entier	Bordeaux Métropole DDTM DDCS CD HIm a'urba Département - PDALPD	Sans objet (indicateur à produire sur la base de plusieurs données)
8	Production de logements en accession sociale	Nombre entier	Observatoire de l'habitat (Bordeaux Métropole, DDTM, CD HIm, a'urba)	1 an
9	Nombre de SMS utilisés et nombre de logements produits en SMS	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an
10	Nombre d'opérations déclenchant les SDS et nombre de logements produits en SDS	Nombre entier	OISO	1 an



Indicateurs de suivi du PLU : Consommation des sols, reconquête par la nature des espaces consommés et optimisation du foncier

Les données sources requises pour cette thématique proviennent de travaux réalisés par la DDTM dans le cadre de l'Interscot girondin. Le renseignement des indicateurs définis ci- après est donc conditionné à la pérennité de cette démarche.

CF

	Indicateur	Unité de mesure	Fournisseur de la donnée pressenti Source de la donnée	Périodicité de la donnée
1	Répartition de l'occupation du sol (en ha et en %, pour la surface cadastrée) entre : Urbanisé/Naturel/Agricole/Forestier	ha et %	DDTM	2 ans
2	Surface moyenne consommée (artificialisée) d'espace naturel, agricole ou forestier par habitant supplémentaire depuis le 31/12/2016 (tout type d'occupation)	m ² /habitant	- Surface des parcelles consommées : DDTM - Écart de population : INSEE	- Surface des parcelles consommées : 2 ans - Écart de population : 5 ans
3	Surface consommée (artificialisée) d'espace naturel, agricole ou forestier consommés pour le logement depuis le 31/12/2016	ha	DDTM	2 ans
4	Répartition entre nombre de logements individuels et nombre de logements collectifs en artificialisation	%	DDTM	Sans objet (indicateur à produire sur la base de plusieurs données)
5	Nb de logements individuels construits à l'hectare en artificialisation (depuis le 31/12/2016)	Nb de logts / ha	DDTM	2 ans
6	Nb de logements collectifs construits à l'hectare en artificialisation (depuis le 31/12/2016)	Nb de logts / ha	DDTM	2 ans
7	Répartition entre nombre de logements individuels et nombre de logements collectifs en renouvellement urbain	%	DDTM	Sans objet (indicateur à produire sur la base de plusieurs données)
8	Nb de logements individuels construits à l'hectare en renouvellement urbain (depuis le 31/12/2016)	Nb de logts / ha	DDTM	2 ans
9	Nb de logements collectifs construits à l'hectare en renouvellement urbain (depuis le 31/12/2016)	Nb de logts / ha	DDTM	2 ans
10	Répartition entre - nb de logements construits en artificialisation - nb de logements construits en renouvellement urbain - nb de logements construits en densification depuis le 31/12/2016	%	DDTM	2 ans
11	Part des surfaces consommées dans les zones AU multifonctionnelles	%	DDTM, Bordeaux Métropole/a'urba	2 ans

12	Part des surfaces consommées dans les zones AU spécifiques	%	DDTM, Bordeaux Métropole/a'urba	2 ans
13	Évolution des surfaces agricoles cultivées et des surfaces en zone A du PLU	ha	Chambre d'agriculture – a'urba/Bordeaux Métropole	3 ans
14	Surface couverte par les outils libellés « nature en ville »	m²	A'urba/ Bordeaux Métropole	1 an
15	Nombre d'arbres isolés identifiés au plan de zonage	Nombre entier	A'urba/ Bordeaux Métropole	1 an
16	Nombre et surface des parcs et jardins publics	Nombre et m²	A'urba/ Bordeaux Métropole	1 an


Indicateurs de suivi du PLU : Nature et agriculture
N

	Indicateur	Unité de mesure	Fournisseur de la donnée pressenti Source de la donnée	Périodicité de la donnée
1	Évolution des surfaces agricoles cultivées et des surfaces en zone A du PLU	ha	Chambre d'agriculture – a'urba/Bordeaux Métropole	3 ans
2	Nombre de chefs-lieux d'exploitation (par type d'activité)	Nombre entier	Chambre d'agriculture	3 ans
3	Nombre de sites de diversification agricole concernés par les outils : - STECAL Ah1 - « bâtiment désigné »	Nombre entier	A'urba/ Bordeaux Métropole	1 an
4	Superficie globale et par outil relevant des « dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine » : - trame verte C1 - trame bleue C2 - continuité paysagère C3 - trame bleue discontinue P35	ha	A'urba/Bordeaux Métropole	1 an
5	Superficie de zones humides identifiées dans le PLU	ha	A'urba/Bordeaux Métropole	1 an
6	Surface couverte par les outils libellés « nature en ville »	m²	A'urba/ Bordeaux Métropole	1 an
7	Superficie des EBC	ha	A'urba/Bordeaux Métropole	1 an
8	Nombre d'arbres isolés identifiés au plan de zonage	Nombre entier	A'urba/ Bordeaux Métropole	1 an
9	Nombre et surface des parcs et jardins publics	Nombre et m²	A'urba/ Bordeaux Métropole	1 an


Indicateurs de suivi du PLU : Environnement (risques, nuisances, pollutions, ressources)
E

Rem : les milieux naturels et la biodiversité sont traités dans la fiche « Nature »

	Indicateur	Unité de mesure	Fournisseur de la donnée pressenti Source de la donnée	Périodicité de la donnée
1	Nombre de logements rénovés énergétiquement et aidés par Bordeaux Métropole dans le parc privé	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an
2	Nombre de logements rénovés énergétiquement et aidés par Bordeaux Métropole dans le parc social	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an
3	Émissions de GES dues aux transports	teqCO2	Alec	3 ans
4	Émissions de GES dues au résidentiel	teqCO2	Alec	3 ans
5	Émissions de NOx issus du transport routier (calculées)	Tonne	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2 ans
6	Émissions de PM10 issus du transport routier (calculées)	Tonne	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2 ans
7	Consommation annuelle d'eau potable par habitant et par jour sur l'ensemble des 28 communes de Bordeaux Métropole	m3	- Bordeaux Métropole/ direction de l'eau (pour les 23 communes concernées) - Syndicat des eaux de Saint Jean d'Illac/Martignas pour Martignas sur Jalle - SIAEP Carbon Blanc (pour les 4 autres communes)	1 an
8	Volume prélevé annuellement avec précision de la répartition de prélèvements entre ressources et unités de gestion sur l'ensemble des 28 communes de Bordeaux Métropole.	m3	- Bordeaux Métropole/ direction de l'eau (pour les 23 communes concernées) - Syndicat des eaux de Saint Jean d'Illac/Martignas pour Martignas sur Jalle - SIAEP Carbon Blanc (pour les 4 autres communes)	1 an
9	Tonnage de granulats importés sur le territoire de Bordeaux Métropole	Tonne	UNICEM	Sur sollicitation
10	Surface en zone urbaine en aléa fort / moyen	ha	Bordeaux Métropole	1 an
11	Population vivant en zone inondable en aléa fort / moyen	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an
12	Nombre de départ de feux de forêt annuels sur Bordeaux Métropole	Nombre entier	GIP AtéGRi	1 an
13	Nombre estimé de personnes résidentes concernées par des nuisances sonores routières (au delà de 68 dB) ou ferroviaires (au delà de 73 dB)	Nombre entier	Bordeaux Métropole	5 ans
14	Nombre de secteurs d'informations des sols sur le territoire	Nombre entier	État	1 an
15	Nombre de centres de recyclage	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an


Indicateurs de suivi du PLU : Mobilités
Mob

	Indicateur	Unité de mesure	Fournisseur de la donnée pressenti Source de la donnée	Périodicité de la donnée
1	Vitesse commerciale Tram-bus	Km/h	Exploitant/Bordeaux Métropole – rapport annuel du délégataire	1 an
2	Nombre de voyages TC/an	Nombre entier	Exploitant/Bordeaux Métropole – rapport annuel du délégataire	1 an
3	Offre Km transports collectifs/habitant	Km	Exploitant/Bordeaux Métropole – rapport annuel du délégataire	1 an
4	Linéaire d'aménagements cyclables	Km	Bordeaux Métropole	1 an
5	Nombre de pôles d'échanges aménagés	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an
6	Fréquentation des parcs-relais	Nombre entier	Exploitant/Bordeaux Métropole – rapport annuel du délégataire	1 an
7	Nombre de places de stationnement pour les vélos dans les espaces publics	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an
8	Fréquentation annuelle des VCub	Nombre entier	Exploitant/Bordeaux Métropole – rapport annuel du délégataire	1 an
9	Comptages vélos (postes)	Nombre entier	Bordeaux Métropole – Observatoire du vélo	1 an
10	Linéaire de voiries apaisées	Km	Bordeaux Métropole	1 an
11	Nombre d'usagers impliqués dans un accident – notamment piétons et cyclistes /an	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an
12	Comptages routiers (nombre de véhicules en moyenne sur plusieurs points de comptages /jour de semaine)	Nombre entier	Bordeaux Métropole	1 an
13	Nombre de places de stationnement dans les parkings publics en ouvrage	Nombre entier	Bordeaux Métropole – rapport d'activité du stationnement	1 an
14	Nombre de voyages service TPMR/an (us)	Nombre entier	Exploitant/Bordeaux Métropole – rapport annuel du délégataire	1 an
15	Nombre de salariés et d'étudiants embauchés par des PDE/PDIE/PDA	Nombre entier	Bordeaux Métropole	2 ans
16	Parts modales VP/TC/vélo/marche	%	Bordeaux Métropole – Enquête Ménages Déplacements	10 ans



Indicateurs de suivi du PLU : Économie et commerce

EC

	Indicateur	Unité de mesure	Fournisseur de la donnée pressenti Source de la donnée	Périodicité de la donnée
1	Nombre de créations d'établissements	Nombre entier	A'urba/Traitement des données INSEE pour l'Observatoire de l'activité économique et de l'emploi (A2E)	1 an
2	Nombre d'emplois par secteur (selon code NAF en 17 postes ¹)	Nombre entier	A'urba/Traitement des données INSEE pour l'Observatoire de l'A2E	1 an
3	Nombre d'emplois des Cadres des Fonctions Métropolitaines	Nombre entier	A'urba/Traitement des données INSEE pour l'Observatoire de l'A2E	1 an
4	Capacité en hébergement touristique (nuitées offertes)	Nombre entier	A'urba/Traitement des données INSEE pour l'Observatoire de l'A2E	1 an
5	Taux d'occupation des hébergements géographique de l'agglomération) touristiques (par Grand secteur	%	A'urba/Traitement des données INSEE pour l'Observatoire de l'A2E	1 an
6	Immobilier d'entreprises : Transactions (bureaux, locaux d'activités, entrepôts neufs et seconde mains) par grand secteur géographique du territoire de Bordeaux Métropole tels que retenus dans l'OIEB	m ²	OIEB	1 an
7	Immobilier d'entreprises : Stock (bureaux, locaux d'activités, entrepôts neufs et seconde mains) par grand secteur géographique du territoire Bordeaux Métropole	m ²	OIEB	1 an
8	Commerces de plus de 1 000 m ² autorisés en CDAC	Nombre, m ² et localisation	Observatoire CCI	1 an

1 Agriculture, sylviculture et pêche / Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution / Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac / Cokéfaction et raffinage / Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines / Fabrication de matériels de transport / Fabrication d'autres produits industriels / Construction / Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles / Transports et entreposage / Hébergement et restauration / Information et communication / Activités financières et d'assurance / Activités immobilières / Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien / Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale / Autres activités de services

	1/ INDICATEURS DE SUIVI DU PLU : HABITAT ET DEMOGRAPHIE		ETAT ZERO	MI-PARCOURS	N+6	SOURCE DE LA DONNEE
	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	31/12/2016	31/12/2019	31/12/2022	SERVICE
HD1	Nombre d'habitants	Nombre entier	791 958	819604	—	Source INSEE
HD2	Nombre de logements construits (autorisés)	Nombre entier	—	moyenne annuelle 2017-2019 10841	moyenne annuelle 2020-2022 7320	A'urba (bilan POA 2023)
HD3	Nombre, localisation, prix des logements neufs	Nombre entier	Bordeaux Métropole 5749 ventes /3 679 € (Hors parking) 3 913€ (Parkings inclus)	Bordeaux Métropole 4 337 ventes /4 099€ (Hors parking) 4 288€ (Parkings inclus)	Bordeaux Métropole 2607 ventes /4 299 € (Hors parking) 4 569 € (Parkings inclus)	Source OISO (observatoire immobilier du Sud-Ouest)
HD4	Nombre de logements dans les opérations d'aménagement	Nombre entier	1 128 logements dans les OA/ 1 331 dans le diffus	756 logements dans les OA/ 1 673 dans le diffus	667 logements dans les OA / 958 dans le diffus (2021)	Source a'urba (bilan POA 2023)
HD5	Nombre, localisation, type de logements locatifs sociaux financés agréés	Nombre entier	PLUS: 1 659 / PLAI:1 106 / PLS: 816	PLUS: 802 / PLAI:717 / PLS:910	PLUS: 648 / PLAI:452 / PLS: 525 (2021)	Direction de l'habitat Bordeaux Métropole
HD6	Part de logements conventionnés (contient le parc privé) par rapport au parc total- à la commune	%	Moyenne BM : 23,03% Ambarès-et-Lagrave : 21,26% Ambès : 24,49% Artigues-près-Bordeaux : 23,93% Bassens : 36,54% Bègles : 27,43% Blanquefort : 25,86% Bordeaux : 17,26% Bouliac : 4,83% Bruges : 20,02% Carbon-Blanc : 28,37% Cenon : 41,43% Eysines : 28,68% Floirac : 44,91% Gradignan : 19,95% Le Bouscat : 21,70% Le Haillan : 22,40% Le Taillan-Médoc : 12,03% Lormont : 51,92% Martignas-sur-Jalle : 13,27%	au 01/01/2020 Moyenne BM : 23,51% Ambarès-et-Lagrave : 23,9% Ambès : 23,53% Artigues-près-Bordeaux : 23,76% Bassens : 34,72% Bègles : 27,2% Blanquefort : 26,43% Bordeaux : 18% Bouliac : 4,9% Bruges : 21,93% Carbon-Blanc : 27,69% Cenon : 38,68% Eysines : 28,85% Floirac : 43,33% Gradignan : 20,73% Le Bouscat : 20,06% Le Haillan : 21,9% Le Taillan-Médoc : 11,9% Lormont : 50,19% Martignas-sur-Jalle : 13,69%	au 01/01/2022 Moyenne BM (2022) : 24,03% Ambarès-et-Lagrave : 24,46% Ambès : 24,33% Artigues-près-Bordeaux : 23,67% Bassens : 32,96% Bègles : 27,04% Blanquefort : 27,71% Bordeaux : 19,57% Bouliac : 6,10% Le Bouscat : 20,36% Bruges : 22,12% Carbon-Blanc : 27,88% Cenon : 37,96% Eysines : 28,75% Floirac : 41,61% Gradignan : 20,70% Le Haillan : 21,78% Le Taillan-Médoc : 13,94% Lormont : 48,62% Martignas-sur-Jalle : 14,82%	Direction de l'habitat Bordeaux Métropole

			Mérignac : 24,93% Parempuyre : 11,10% Pessac : 31,18% Saint-Aubin-de-Médoc : 11,97% Saint-Louis-de-Montferrand : 9,44% Saint-Médard-en-Jalles : 19,75% Saint-Vincent-de-Paul : 3,90% Talence : 25,46% Villenave-d'Ornon : 19,59%	Mérignac : 22,86% Parempuyre : 16,03% Pessac : 32,05% Saint-Aubin-de-Médoc : 12,24% Saint-Louis-de-Montferrand : 11,33% Saint-Médard-en-Jalles : 19,81% Saint-Vincent-de-Paul : 3,89% Talence : 25,15% Villenave-d'Ornon : 22,26%	Mérignac : 23,32% Parempuyre : 18,57% Pessac : 32,03% Saint-Aubin-de-Médoc : 12,81% Saint-Louis-de-Montferrand : 11,46% Saint-Médard-en-Jalles : 19,14% Saint-Vincent-de-Paul : 3,51% Talence : 26,23% Villenave d'Ornon : 23,72%	
HD7	Production d'habitats spécifiques conventionnés	Nombre entier	816 (pas de ventilation disponible)	688 (dont 686 jeunes / étudiants et 2 foyers)	727 (dont 707 jeunes / étudiants et 20 foyers)	Direction de l'habitat Bordeaux Métropole
HD8	Production de logements en accession sociale (PSLA)	Nombre entier	239	257	202	Direction de l'habitat Bordeaux Métropole
HD9	Nombre de SMS utilisées et nombre de logements produits en SMS	Nombre entier	2017-2019 : 33 SMS mobilisées, permettant la construction de 1 150 logements dont 545 logements locatifs sociaux	2020-2022 : 47 SMS mobilisées, permettant la construction de 2 443 logements dont 1 136 logements locatifs sociaux	NB : le total de 71 SMS mobilisées sur la période 2017- 2022 ne correspond pas à la somme des 2 périodes car une même SMS a pu être mobilisée par plusieurs permis de construire	A'urba (bilan POA 2023)
HD10	Nombre d'opérations déclenchant les SDS et nombre de logements produits en SDS	Nombre entier	2017-2019 : 3 284 PC en SDS dont 136 de plus de 2000 m² SP. Ces 136 PC ont généré 3 831 logements locatifs sociaux sur un total de 10 968 logements autorisés (soit 35 %).	2020-2022 : 2573 PC en SDS dont 67 de plus de 2000 m² SP. Ces 67 PC ont généré 2 145 logements locatifs sociaux sur un total de 4 598 logements autorisés (soit 47 %).	—	A'urba (bilan POA 2023)

	3/ INDICATEURS DE SUIVI DU PLU : CONSOMMATION DES SOLS ET OPTIMISATION DU FONCIER						
	Libellé INDICATEUR	Unité de mesure	Périodicité de la donnée	Source	Observations sur la méthode	2016 : état 0	2022 : N+6
CF1	Répartition de l'occupation du sol (pour la surface cadastrée) entre : Urbanisé / Naturel / Agricole / Forestier	surface (ha) et %	5 ans	DDTM (Fichiers Fonciers)	Calculs a'urba : à partir des types de surfaces rencontrées dans chaque parcelle et non par la classe dominante de la parcelle (voir cf1 AURBA).	Urbanisé : 51% (25 858 ha) Naturel : 9% (4 722 ha) Agricole : 16% (8 302 ha) Forestier : 21% (10 624 ha) Vigne : 2% (842 ha) Eau : 1% (422 ha)	Urbanisé : 52% (26 185 ha) Naturel : 9% (4 685 ha) Agricole : 16% (8 143 ha) Forestier : 21% (10 528 ha) Vigne : 2% (822 ha) Eau : 1% (414 ha)
CF2	Surface moyenne consommée (artificialisée) d'espace naturel, agricole ou forestier par habitant supplémentaire depuis le 31/12/2016 (tout type d'occupation)	m²/habitant	- Surface consommée : 1 an - Écart de population : 5 ans	- Surface consommée : Portail de l'artificialisation (Fichiers Fonciers / Cerema) - Écart de population : Insee	Les indicateurs ont été recalculés à partir des données du Portail de l'artificialisation, issue du traitement des Fichiers Fonciers et avec la méthode Cerema (Voir cf2_AURBA). Il s'agit ici de mettre en rapport les flux NAF vers Artificiel et le nombre d'habitants supplémentaires. Ce dénominateur conditionne le calcul avec des pas de 5 ans ou 6 ans au regard des recommandations stipulées par l'Insee sur l'exploitation du Recensement de la population.	- période du 01/01/2009 au 01/01/2014 : 141 m²/habitant supplémentaire - période du 01/01/2014 au 01/01/2020 : 80 m²/habitant supplémentaire	
CF3	Surface consommée (artificialisée) d'espace naturel, agricole ou forestier consommés pour le logement depuis le 31/12/2016	surface (ha) et %	1 an	Portail de l'artificialisation (Fichiers Fonciers/Cerema)	<i>Sparte exploite ici la base du base du portail de l'artificialisation. Nous retombons sur les mêmes chiffres (voir cf3_AURBA). Il s'agit toujours de flux.</i>	- année 2016 : 48,2 ha artificialisés pour de l'habitat - année 2017 : 49,4 ha artificialisés pour de l'habitat - année 2018 : 58,9 ha artificialisés pour de l'habitat - année 2019 : 40,5 ha artificialisés pour de l'habitat - année 2020 : 60,6 ha artificialisés pour de l'habitat	
CF4	Répartition entre nombre de logements individuels et nombre de logements collectifs en artificialisation	%	1 an	DDTM (Fichiers Fonciers)	Calculs effectués par l'a-urba à partir des fichiers transmis par la DDTM (ocs_nafuve_multidate_2016_2021.sh p/nbr_logt_indiv_2016_et_2021_par_commune.shp/nbre_logt_collectifs_entre_2016_et_2021_par_commune.shp	maisons - appartements (artificialisation) : - année 2016 : 23% - 77% - année 2017 : 33% - 67% - année 2018 : 25% - 75% - année 2019 : 22% - 78% - année 2020 : 34% - 66% - année 2021 : 43% - 57% Période 2016-2021 : 29% - 71%	

CF5	Nombre de logements individuels construits à l'hectare en artificialisation (depuis le 31/12/2016)	nb logts / ha	1 an	DDTM (Fichiers Fonciers)	Calculs effectués par l'a-urba à partir des fichiers transmis par la DDTM (ocs_nafuve_multidate_2016_2021.shp/nbr_logt_indiv_2016_et_2021_par_commune.shp/nbre_logt_collectifs_entre_2016_et_2021_par_commune.shp)	Pour la période 2016-2021, sur les surfaces qui se sont artificialisées avec de l'habitat individuel pur: 19,9 maisons/ha, soit 503m ² /maison
CF6	Nombre de logements collectifs construits à l'hectare en artificialisation (depuis le 31/12/2016)	nb logts / ha	1 an	DDTM (Fichiers Fonciers)	Calculs effectués par l'a-urba à partir des fichiers transmis par la DDTM (ocs_nafuve_multidate_2016_2021.shp/nbr_logt_indiv_2016_et_2021_par_commune.shp/nbre_logt_collectifs_entre_2016_et_2021_par_commune.shp)	Pour la période 2016-2021, sur les surfaces qui se sont artificialisées avec de l'habitat collectif seul : 144,8 appartements/ha, soit 69m ² /appartement
CF7	Répartition entre nombre de logements individuels et nombre de logements collectifs en renouvellement urbain	%	1 an	DDTM (Fichiers Fonciers)	Calculs effectués par l'a-urba à partir des fichiers transmis par la DDTM (ocs_nafuve_multidate_2016_2021.shp/nbr_logt_indiv_2016_et_2021_par_commune.shp/nbre_logt_collectifs_entre_2016_et_2021_par_commune.shp)	Maisons - appartements (renouvellement urbain) : - année 2016 : 18% - 82% - année 2017 : 14% - 86% - année 2018 : 17% - 83% - année 2019 : 19% - 81% - année 2020 : 17% - 83% - année 2021 : 20% - 80% Période 2016-2021 : 17% - 83%
CF8	Nombre de logements individuels construits à l'hectare en renouvellement urbain (depuis le 31/12/2016)	nb logts / ha	1 an	DDTM (Fichiers Fonciers)	Calculs effectués par l'a-urba à partir des fichiers transmis par la DDTM (ocs_nafuve_multidate_2016_2021.shp/nbr_logt_indiv_2016_et_2021_par_commune.shp/nbre_logt_collectifs_entre_2016_et_2021_par_commune.shp)	Nombre de maisons construites en renouvellement urbain - année 2016 : 1272 - année 2017 : 1247 - année 2018 : 1262 - année 2019 : 1374 - année 2020 : 1079 - année 2021 : 1022 Période 2016-2021 : 7556

CF9	Nombre de logements collectifs construits à l'hectare en renouvellement urbain (depuis le 31/12/2016)	nb logts / ha	1 an	DDTM (Fichiers Fonciers)	Calculs effectués par l'a-urba à partir des fichiers transmis par la DDTM (ocs_nafuve_multidate_2016_2021.shp/nbr_logt_indiv_2016_et_2021_par_commune.shp/nbre_logt_collectifs_entre_2016_et_2021_par_commune.shp)	Nombre d'appartements construits en renouvellement urbain - année 2016 : 5663 - année 2017 : 7808 - année 2018 : 6346 - année 2019 : 5822 - année 2020 : 5136 - année 2021 : 3974 Période 2016 – 2021 : 34749
CF10	Répartition entre : - nb de logements construits en artificialisation - nb de logements construits en renouvellement urbain depuis le 31/12/2016	nombre	1 an	DDTM (Fichiers Fonciers)	Calculs effectués par l'a-urba à partir des fichiers transmis par la DDTM (ocs_nafuve_multidate_2016_2021.shp/nbr_logt_indiv_2016_et_2021_par_commune.shp/nbre_logt_collectifs_entre_2016_et_2021_par_commune.shp)	Artificialisation / renouvellement urbain : - année 2016 : 380/6935 - année 2017 : 815/9055 - année 2018 : 1147/7608 - année 2019 : 1346/7196 - année 2020 : 948/6215 - année 2021 : 549/4996 Période 2016 – 2021 : 5185 / 42005
		%				Artificialisation / renouvellement urbain : - année 2016 : 5% - 95% - année 2017 : 8% - 92% - année 2018 : 13% - 87% - année 2019 : 16% - 84% - année 2020 : 13% - 87% - année 2021 : 10% - 90% Période 2016-2021 : 11% - 89%
CF11	Part des surfaces consommées dans les zones AU multifonctionnelles	%	1 an	DDTM (Fichiers Fonciers) ; Bordeaux Métropole ; A'urba	Calculs a'urba : - utilisation des surfaces déclarées en U dans les parcelles issues de la donnée SIG nafuve (i101) de 2016 et 2021 (et non la classe dominante). - intersection des centroïdes des parcelles avec les zones AUm ou Aus du PLU (zonage 2016).	2016 : 149 ha urbanisés dans les AUm, soit 33% des surfaces des AUm de 2016 - 2021 : 218 ha urbanisés dans les AUm, soit 48% des surfaces des AUm de 2016
CF12	Part des surfaces consommées dans les zones AU spécifiques	%				2016 : 194 ha urbanisés dans les AUs, soit 20% des surfaces des AUs de 2016 - 2021 : 220 ha urbanisés dans les AUs, soit 23% des surfaces des AUs de 2016

NB : les fichiers fonciers constituent des données déclaratives. Pour CF13, 14, 15, 16 : voir N1, 6, 8 et 9

	3/ INDICATEURS DE SUIVI DU PLU : NATURE ET AGRICULTURE		ETAT ZERO	MI-PARCOURS	N+6	SOURCE DE LA DONNEE
	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	2016	2019	2022	SERVICE / DIRECTION
N1	Evolution des surfaces agricoles utiles et des surfaces en zone A du PLU	ha	Zone A : 8 124,5 (2016) SAU : 5722,18 ha (2011) sans Martignas	8 125,50	Zone A : 8 125,5 PLUi en vigueur SAU : 5 457,13 (2021)	Direction de la Nature Service Planification urbaine - BM
N2	Nombre de chefs-lieux d'exploitation (par type d'activité)	Nombre entier	diagnostic agricole de 2011 Total : 176 Viticulture: 58 soit 33% Maraichage: 47 soit 26,7% Elevage:33 soit 18,76% Grandes cultures: 27 soit 15,34% Horticulture: 6 soit 3,4% Arboriculture: 2 soit 1,1% Apiculture: 3 soit 1,70%	—	diagnostic agricole de 2021 Total : 148 Viticulture: 45 soit 30,41% Maraichage: 33 soit 22,29% Elevage:42 soit 28,38% Grandes cultures: 12 soit 8,11% Horticulture: 4 soit 2,7% Arboriculture: 2 soit 1,35% Apiculture: 3 soit 2,03% Agriculture urbaine : 7 soit 4,73%	Direction de la Nature Service Planification urbaine - BM
N3	Nombre de sites de diversification agricole concernés par les outils :	Nombre entier	STECAL Ah1 : 15 objets représentant 28 ha	28,38 ha	28,38 ha	Service Planification urbaine - BM
	-STECAL Ah1					Service Planification urbaine - BM
	-« Bâtiment désigné »		-« Bâtiment désigné » : 64 (sans discriminer A et N) 60 dans le A.	64	64	Service Planification urbaine - BM
N4	Surface globale et par outil relevant des « dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine » :	ha	30 objets représentant 4 554 ha	4 641	4 641	Service Planification urbaine - BM
	- Trame verte C1					Service Planification urbaine - BM
	- Trame bleue C2		171 objets représentant 5 042 ha	5 045	5 045	Service Planification urbaine - BM
	- Continuité paysagère C3		89 objets représentant 2 723	2 728	2 728	Service Planification urbaine - BM
	- Trame bleue discontinue P35		34 objets représentant 92,7 ha	92,7	92,7	Service Planification urbaine - BM

N5	Superficie de zones humides identifiées dans le PLU	ha	Plan de zonage ZH: 45,28 ha Lagune 1 140 ha Zonage UP56 Bassens Jean Prévost : 2,54 ha	Plan de zonage ZH: 57,02 ha Lagune: 1 140 ha Zonage UP56 Bassens Jean Prévost : 2,54 ha	Plan de zonage ZH : 57,02 ha Lagune 1 140 ha Zonage UP56 Bassens Jean Prévost : 2,54 ha	Service Planification urbaine - BM
N6	Surface couverte par les outils libellés « nature en ville »	m2	2 800 objets représentant 4 174 ha	4 179	4 179	Service Planification urbaine - BM
N7	Superficie des EBC	ha	3 664 objets représentant 5 247 ha	5 262 ha	5 262 ha	Service Planification urbaine - BM
N8	Nombre d'arbres isolés identifiés au plan de zonage	Nombre entier	939	1 017	1 017	Service Planification urbaine - BM
N9	Nombre et surface des parcs et jardins publics	Nombre et m2	—	—	—	—

	4/ INDICATEURS DE SUIVI DU PLU : ENVIRONNEMENT (RISQUES, NUISANCES, POLLUTIONS, RESSOURCES)		ETAT ZERO	MI-PARCOURS	N+6	SOURCE DE LA DONNEE
	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	2016	2019	2022	SERVICE + PERSONNES
E1	Nombre de logements rénovés énergétiquement et aidés par Bordeaux Métropole dans le parc privé.	Nombre entier	Anah : 246 MaRénov: 123 Total : 369	Anah : 729 MaRénov: 202 Total : 931	Anah : 792 MaRénov: 192 Total : 984	Service maîtrise de l'énergie dans le bâti (Ma Rénov) Sanderre Eva Service Amélioration durable de l'habitat privé (Anah)
E2	Nombre de logements rénovés énergétiquement et aidés par Bordeaux Métropole dans le parc social	Nombre entier	260	156	304	Service développement de l'habitat - Dir Habitat + Rapport d'activité 2021
E3	Emissions de GES dues aux transports	teqCO2	Transports routiers : 1 412 712 teqCO2 Autres transports : 81 283 teqCO2 1 493 995 teqCO2	Transports routiers : 1 318 687 teqCO2 Autres transports : 84 889 teqCO2 1 402 576 teqCO2	Transports routiers : 1 214 286 teqCO2 Autres transports : 54 675 teqCO2 1 268 961 teqCO2	Service Animation du territoire - Direction Animation des transitions Pôle Action Climatique et Transition Energétique (ACTE) Direction Générale Transition Ecologique et Ressources Environnementales (TERE) + ALEC
E4	Emissions de GES dues au résidentiel	teqCO2	601 507 TeqCO2 (en attente de confirmation par l'ALEC)	528 105 TeqCO2	514 586 teqCO2	
E5	Emission de NOx issus du transport routier (calculées)	Tonne	4 275 Tonnes	4 304 Tonnes (2018)	pas de donnée après 2018	—
E6	Emissions de PM10 issus du transport routier (calculées)	Tonne	284 Tonnes	303 Tonnes (2018)	pas de donnée après 2018	—
E7	Consommation annuelle d'eau potable par habitant et par jour sur les 28 communes de BM.	m³/an	jour : 0.1508 Année : 55.1928	jour : 0.154933333 Année : 55.3863333	Jour : 0.16008333 Année : 56.29275	—

E8	Volume d'eau prélevé annuellement avec précision de la répartition de prélèvements entre ressources et unités de gestion sur les 28 communes de BM.	m³/ an	Miocène : 3 620 631 Oligocène : 38 073 791 Eocène : 15 037 552 Crétacé : 270 905 Total : 56 996 294	Miocène : 3 381 655 Oligocène : 38 354 993 Eocène : 18 656 546 Crétacé : 265 569 Total : 60 685 763	Miocène : 3 041 639 Oligocène : 45 113 386 Eocène : 14 892 504 Crétacé : 195 690 Total : 63 216 219	SIAEA SIAO L'eau de Bordeaux
E9	Tonnage de granulats importés sur le territoire de Bordeaux Métropole	Tonne	pas de donnée	3.47millions	pas de donnée	UNICEM
E10	Surface en zone urbaine en aléa fort	ha	–	–	–	–
E11	Population vivant en zone inondable en aléa fort.	Nombre entier	–	–	–	–
E12	Nombre de départ de feux de forêt annuels sur Bordeaux Métropole.	Nombre entier	Total 85 Ambarès-et-Lagrave : 5 Ambès : 0 Artigues-près-Bordeaux : 0 Bassens : 3 Bègles : 2 Blanquefort : 12 Bordeaux : 12 Bouliac : 0 Bruges : 7 Carbon-Blanc : 2 Cenon : 0 Eysines : 3 Floirac : 0 Gradignan : 3 Le Bouscat : 0 Le Haillan : 2 Le Taillan-Médoc : 2 Lormont : 2 Martignas-sur-Jalle : 9 Mérignac : 3 Parempuyre : 1 Pessac : 8 Saint-Aubin-de-Médoc : 6 Saint-Louis-de-Montferrand : 2 Saint-Médard-en-Jalles : 1 Saint-Vincent-de-Paul : 0 Talence : 0 Villenave-d'Ornon : 0	Total 79 Ambarès-et-Lagrave : 8 Ambès : 1 Artigues-près-Bordeaux : 0 Bassens : 0 Bègles : 2 Blanquefort : 13 Bordeaux : 3 Bouliac : 0 Bruges : 1 Carbon-Blanc : 1 Cenon : 3 Eysines : 3 Floirac : 4 Gradignan : 3 Le Bouscat : 0 Le Haillan : 0 Le Taillan-Médoc : 6 Lormont : 0 Martignas-sur-Jalle : 2 Mérignac : 4 Parempuyre : 1 Pessac : 8 Saint-Aubin-de-Médoc : 4 Saint-Louis-de-Montferrand : 1 Saint-Médard-en-Jalles : 9 Saint-Vincent-de-Paul : 0 Talence : 1 Villenave-d'Ornon : 1	Total 43 Ambarès-et-Lagrave : 1 Ambès : 0 Artigues-près-Bordeaux : 0 Bassens : 0 Bègles : 1 Blanquefort : 3 Bordeaux : 7 Bouliac : 0 Bruges : 1 Carbon-Blanc : 0 Cenon : 0 Eysines : 3 Floirac : 2 Gradignan : 0 Le Bouscat : 1 Le Haillan : 3 Le Taillan-Médoc : 1 Lormont : 2 Martignas-sur-Jalle : 0 Mérignac : 1 Parempuyre : 1 Pessac : 3 Saint-Aubin-de-Médoc : 5 Saint-Louis-de-Montferrand : 0 Saint-Médard-en-Jalles : 2 Saint-Vincent-de-Paul : 1 Talence : 1 Villenave-d'Ornon : 4	SDIS

E13	Nombre estimé de personnes résidentes concernées par des nuisances sonores routières (au-delà de 68 dB) ou ferroviaires (au-delà de 73 dB)	Nombre entier	Lden : 99 770 personnes (=84 034 route + 10 220 ferroviaire + 5 516 aérien + 0 industriel) Ln : 25 053 (=20 947 route + 3 941 ferroviaire + 165 aérien + 0 industriel) (donnée de 2018)	Lden : 98 899 (=92 581 route + 1 740 ferroviaire + 4 541 aérien + 37 industriel) Ln : 26 212 (=22 952 route + 2 281 ferroviaire + 947 aérien + 32 industriel) Donnée de 2019 approuvée en 2022	—	Direction de la Nature Bordeaux Métropole
E14	Nombre de secteurs d'informations des sols sur le territoire	Nombre entier	Pas de SIS	Ambès : 2 Bègles : 6 Blanquefort:1 Bordeaux : 16 Eysines : 1 Le Haillan : 1 Gradignan : 1 Lormont : 1 Martignas-sur-Jalle: 5 Mérignac: 6 Pessac : 3 Saint-Aubin-de-Médoc : 1 Saint-Médard-en-Jalles: 2	Ambès : 2 Bègles : 6 Blanquefort:1 Bordeaux : 16 Eysines : 1 Gradignan: 1 Lormont : 1 Martignas-sur-Jalle: 5 Mérignac: 7 Pessac : 3 Le Haillan : 1 Saint-Aubin-de-Médoc : 1 Saint-Médard-en-Jalles: 2	Site de la préfecture
E15	Nombre de centres de recyclage	Nombre entier	16 (en régie) + 2 SIVOM (dont 1 hors BM)	16 (en régie) + 2 SIVOM (dont 1 hors BM)	16	DG Transition Ecologique et Ressources Environnementales - BM

	5/ INDICATEURS DE SUIVI DU PLU : MOBILITÉ		TO (2016)	MI-PARCOURS (2019)	N+6 (2022)	SOURCE DE LA DONNEE
	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	2016	2019	2022	
Mob1	Vitesse commerciale Tram-Bus	Km/h	Tram: 18,67 km/h Bus: 18,16 km/h	Tram : 18,61 km/h Bus : 18,09 km/h	2022 : Tram : 17,91 km/h Bus : 17,95 km/h	Rapport annuel TBM
Mob2	Nombre de voyages TC/an	Nombre entier	137 062 664	169 512 206	2022 : 171 177 848	Rapport annuel ou reporting mensuel TBM de janv. à août 2022
	Nom et fréquentation des 2 P+R les + fréquentés et des 2 P+R les – fréquentés	Nom + fréquentation (taux de remplissage %)	2016 : Buttinière : 105,7% (222 407) Galin : 101,9% (149 871) Dravemont : 51,1% (8 558) Pessac Alouette : 23,3% (12 578)	2019 : Buttinière : 98,8% (207 966) Galin : 90,1% (132 550) Cité des métiers : 4,5% (2 934) 40 journaux : 10,4% (7 552)	2022 : Buttinière : 98,8% (199 248) Stalingrad : 125,6% (114 327) Cap métiers : 5,6% (2 984) Dravemont : 39,2% (6 859)	Rapport annuel TBM
	Nombre d'abonnés tarifs solidaires (situation de handicap)	Nombre entier	–	–	6 000 bénéficiaires ont déclaré être en situation de handicap en 2022.	Pas de tarification solidaire avant 2021. Ce chiffre est à nuancer car il est intéressant pour l'utilisateur de déclarer sa situation de handicap seulement s'il dépasse les seuils pour bénéficier de la solidaire. Donc en théorie il y en a aussi qui ne se sont pas déclarés.
Mob3	Offre km transports collectifs / habitant	Km	44,5 ou 40,1 km 28,8 millions de km offerts	44,6 ou 38,4 30 millions de km offerts	2022 : 45,3 ou 39,3 2022: 31,8 millions de km offerts	Rapport annuel TBM km par habitant en tenant compte des km commerciaux + haut le pied (non commerciaux), puis les commerciaux uniquement.
Mob5	Nombre de pôles d'échanges multimodaux aménagés	Nombre entier	7	8	8	15 PEM sur le territoire métropolitain
Mob6	Fréquentation des parcs relais	Nombre entier	75,1% (1 475 662 véhicules stationnés)	64,1% (1 422 102)	2022 : 59,4% (1 251 121)	Rapport annuel ou reporting mensuel TBM
Mob17	Parts modales VP / TC/ Vélo / marche	%	50%/12%/8%/29%/1%	Pas de données disponible	46%/13%/8%/30%/3%	Enquête Ménage Déplacements EMC2 2021/2022

Modes actifs	Mob4	Linéaire d'aménagements cyclables	Km	1122 km	1300 km	1560 km	Bandes cyclables, pistes cyclables, voies verts, doubles sens cyclables, couloirs bus/vélos, zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes, allées de parcs
	Mob7	Nombre de places de stationnement pour les vélos dans les espaces publics	Nombre entier	22 025 places	26 383 places	36126 places	Arceaux vélos (2 places), Stationnements sécurisés (abris vélos, vélobox, vélostation, P+R, parkings ouvrages...) Places de stationnements vélos sécurisés : 3528 (abris moyenne capacité, vélostations, vélobox, parking en ouvrage...) Places de stationnements sur arceaux : 32 600
	Mob8	Fréquentation annuelle des VCub	Nombre entier	Emprunts: 2 561 129 Déplacements (km): 2 578 274	Emprunts : 1 777 779 Déplacements : 1 792 148	2022 : Emprunts : 1 330 000	Rapport annuel ou reporting mensuel TBM
	Mob9	Compteurs vélos	Nombre entier	21	28	37	Nombre de compteurs vélos installés
	Mob10	Linéaire de voiries apaisées	Km	309 km	445 km	607 km	Zone 30 et zone de rencontre
	Mob11	Nombre de tués par an cyclistes et vélos	Nombre entier	32 tués	20 tués	27 tués	—
	Mob12	Nombre d'usagers impliqués dans un accident – notamment piétons et cyclistes/an	—	—	—	—	—
	Mob17	Parts modales VP / TC/ Vélo / marche	%	50%/12%/8%/29%/1%	Pas de donnée disponible	46%/13%/8%/30%/3%	EMC2 2021/2022

Voiture	Mob13	Comptages routiers (nombre véhicules en moyenne sur plusieurs points de comptages/jour de semaine)	Nombre entier - > proposition de changer par % d'évolution	Base 100 en 2016	"- 1% par rapport à 2016"	"-6% par rapport à 2016"	Bordeaux Métropole - DG mobilité
	Mob17	Parts modales VP / TC/ Vélo / marche	%	50%/12%/8%/29%/1%	Pas de données disponible	46%/13%/8%/30%/3%	EMC2 2021/2022
Accessibilité PMR	Mob14	Nombre de places de stationnement PMR dans les parkings publics en ouvrage	Nombre entier	569	756	797	<u>Parking hors voirie — AtelierOpendata (bordeaux-metropole.fr)</u>
	Mob15	Nombre de voyages service TPMR /an (Mobibus)	Nombre entier	106 431	111 779	2022 : 118 201	Rapport annuel ou reporting mensuel TBM
Communication auprès des entreprises	Mob16	Nombre de salariés et d'étudiants concernés par des PDE / PDIE / PDA	Nombre entier	56000 salariés	70000 salariés	80 000 salariés (campus enseignant/chercheur validé en 2022) 60 000 étudiants (Début 2022 et validé en 2023)	Base de données Bordeaux Métropole Observatoire des Plans de Mobilité

	6/ INDICATEURS DE SUIVI DU PLU : ÉCONOMIE ET COMMERCE		ETAT ZERO	MI-PARCOURS	N+6	SOURCE DE LA DONNEE
	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	2016	2019	2022	NOM + SERVICE
EC1	Nombre de créations d'établissements	Nombre entier	Ensemble : 10 516 Entreprises individuelles : 7 367	Ensemble : 15 900 Entreprises individuelles : 12 181	Ensemble : 19 154 Entreprises individuelles : 14 546 (données 2021)	A2E : Direction Générale Du Développement Economique
EC2	Nombre d'emplois par secteur (selon code NAF en 17 postes)	Nombre entier	C1 Industries agro-alimentaires : 3 270 C2 Cokéfaction et raffinage : 0 C3 Equipements électriques, électroniques, informatiques: 5 599 C4 Fabrication de matériels de transport: 6 117 C5 autres produits industriels: 10 152 DE Industries extractives, énergie, eau: 5 524 FZ Construction: 19 701 GZ Commerce: 45 627 HZ Transports: 23 194 IZ Hébergement et restauration: 16 929 JZ Information et communication: 16 237 KZ Activités financières et d'assurance: 16 604 LZ Activités immobilières: 5 872 MN Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs: 53 051 OQ Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale: 40 974 Agriculture - Sylviculture et Pêche: nc RU autres activités de services: 13 078	C1 Industries agro-alimentaires : 3 464 C2 Cokéfaction et raffinage : 0 C3 Equipements électriques, électroniques, informatiques: 6 180 C4 Fabrication de matériels de transport: 6 919 C5 autres produits industriels: 10 710 DE Industries extractives, énergie, eau: 5 410 FZ Construction: 22 063 GZ Commerce: 48 102 HZ Transports: 23 932 IZ Hébergement et restauration: 19 825 JZ Information et communication: 19 465 KZ Activités financières et d'assurance: 18 503 LZ Activités immobilières : 6 118 MN Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs: 59 923 OQ Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale: 43 363 Agriculture - Sylviculture et Pêche: 43 RU autres activités de services: 13 523	C1 Industries agro-alimentaires : 3 781 C2 Cokéfaction et raffinage : 0 C3 Equipements électriques, électroniques, informatiques: 6 129 C4 Fabrication de matériels de transport: 7 185 C5 autres produits industriels: 10 388 DE Industries extractives, énergie, eau: 5 441 FZ Construction: 23 453 GZ Commerce: 49 564 HZ Transports: 24 086 IZ Hébergement et restauration: 20 908 JZ Information et communication: 21 397 KZ Activités financières et d'assurance: 19 151 LZ Activités immobilières: 6 223 MN Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs: 62 737 OQ Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale: 45 429 Agriculture - Sylviculture et Pêche: 68 RU autres activités de services: 14 185	A2E : Direction Générale Du Développement Economique

EC3	Nombre d'emplois de Cadres des Fonctions Métropolitaines	Nombre entier	Total BM : 47 735 (2013)	Total BM : 59 402	Pas de donnée pour 2022, la donnée est calculée par l'INSEE tous les 5 ans	A2E : Direction Générale Du Développement Economique
EC4	Capacité en hébergement touristique (nuitées offertes)	Nombre entier	4,4 millions de nuitées enregistrées	6,35 millions de nuitées dont 1,12 million par Airbnb	4,6 millions de nuitées marchandes les plateformes Airbnb, Booking, Homeaway, etc. Donnée de 2021	A2E : Direction Générale Du Développement Economique
EC5	Taux d'occupation des hébergements touristiques (par grand secteur géographique de l'agglomération)	%	TOM: Chiffres CCI Bilan Bordeaux nord TO : 67,7% Mérignac et Agglomération nord TO : 63,3% Agglomération sud TO : 68,6% Bordeaux Bastide Rive droite TO : 74,9% Bordeaux Centre Mériadeck TO : 76,4% Bordeaux Saint Jean TO : 75,9%	TOM: 74,6% Chiffres CCI Bilan 2019 Bordeaux nord TO : 71,7% Mérignac et Agglomération nord TO : 71,7% Agglomération sud TO : 74,3% Bx Bastide Rive droite TO : 75,90% Bordeaux Centre Mériadeck TO : 79% Bordeaux Saint Jean TO : 75,1%	Données manquantes pour 2022	A2E : Direction Générale Du Développement Economique
EC6	Immobilier d'entreprises : Transactions (bureaux, locaux d'activités, entrepôts neufs et seconde mains) par grand secteur géographique du territoire de Bordeaux Métropole tels que retenus dans l'OIEB	m2	Demande placée locaux d'activité : 89000; entrepôts : 54500; bureaux : 105000	Demande placée locaux d'activité : 80500; entrepôts : 31500; bureaux : 197000	Demande placée locaux d'activité : 101500; entrepôts : 62000; bureaux : 135 000	OIEB Traitement a'urba à partir des bases de l'OIEB (données retravaillées car les chiffres étaient mentionnés à l'échelle de l'aire métropolitaine et non de BM).
EC7	Immobilier d'entreprises : Stock (bureaux, locaux d'activités, entrepôts neufs et seconde mains) par grand secteur géographique du territoire Bordeaux Métropole)	m2	Offre disponible à 1 an (m²) locaux d'activités : 90000 ; entrepôts: 138000 ; bureau	à 1 an (m²) locaux d'activités : 76500 ; entrepôts: 82500	1 an (m²) locaux d'activités : 84000 ; entrepôts: 18000	
EC8	Commerces de plus de 1000m2 autorisés en CDAC	Nombre , m2 et localisation	Bordeaux : 2/6 882m² Bègles : 2/6 300m² Mérignac : 2/18 830m²	Bordeaux : 5/38 920m² Blanquefort : 2/3 112m² Bègles : 4/19 471m² Mérignac: 5/5 207m² Gradignan : 1/2 790m² Artigues : 1/7 384m² Le Haillan : 1/6 945m² St Medard : 1/3 063m² Du 18/01/2017 au 29/09/2019	Mérignac : 3/7 695m² Gradignan : 1/4 450m² Villenave d'Ornon : 1/1 682m² Du 29/01/2020 au 15/06/2022	Observatoire CCI



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40

www.bordeaux-metropole.fr